



**Rapport d'activité 2020  
selon l'article 201 du  
code des sociétés  
commerciales**

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Présentation Générale.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Structure du capital au 31-12-2020 .....</b>	<b>4</b>
A.	Etat Global .....	4
B.	Groupe BH Bank .....	4
<b>III.</b>	<b>Composition du conseil d’administration .....</b>	<b>5</b>
<b>IV.</b>	<b>Organigramme .....</b>	<b>6</b>
<b>V.</b>	<b>Conjoncture économique internationale .....</b>	<b>7</b>
<b>VI.</b>	<b>Conjoncture économique nationale .....</b>	<b>8</b>
<b>VII.</b>	<b>Aperçu sur l’activité du secteur.....</b>	<b>8</b>
<b>VIII.</b>	<b>Faits saillants de 2020 .....</b>	<b>10</b>
<b>IX.</b>	<b>Activité de BH LEASING .....</b>	<b>11</b>
A.	La production .....	11
1.	Les approbations .....	11
2.	Les mises en forces .....	14
3.	Rendement.....	17
B.	Le recouvrement.....	17
1.	Le Retour des impayés .....	17
2.	Montant de Recouvrement Global sur le Chiffres d’Affaires hors autofinancement en 2020	18
3.	Montant de recouvrement des impayés loyers 2020.....	18
4.	Montant de recouvrement global des impayés antérieurs à 2020.....	18
5.	Montant de recouvrement global des impayés .....	19
6.	Solde des impayés à la fin de la période .....	19
C.	La Qualité du Portefeuille .....	20
D.	Le contentieux.....	20
1.	Répartition de l’engagement contentieux par action judiciaire .....	20
2.	Recouvrement .....	21
<b>X.</b>	<b>L’organisation .....</b>	<b>22</b>
<b>XI.</b>	<b>Etats financiers arrêtés au 31-12-2020 .....</b>	<b>22</b>
<b>XII.</b>	<b>L’évolution de la société et ses performances au cours des 3 derniers années .....</b>	<b>25</b>
<b>XIII.</b>	<b>Les indicateurs spécifiques par secteur.....</b>	<b>25</b>
<b>XIV.</b>	<b>Description des principaux risques auxquels la société est confrontée .....</b>	<b>25</b>
<b>XV.</b>	<b>Les évènements importants survenus entre la date de clôture de l’exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.....</b>	<b>27</b>
<b>XVI.</b>	<b>Orientation stratégique.....</b>	<b>27</b>
1.	Au niveau Commercial et Financement.....	27

2.	Au niveau Recouvrement.....	28
3.	Au niveau des ressources.....	28
4.	Au niveau du système d'information.....	28
5.	Au niveau d'organisation et gestion des ressources humaines.....	29
<b>XVII.</b>	<b>Activité en matière de recherche et développement .....</b>	<b>29</b>
<b>XVIII.</b>	<b>Les changements de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers</b>	<b>29</b>
<b>XIX.</b>	<b>Participation .....</b>	<b>29</b>
<b>XX.</b>	<b>Actionnariat .....</b>	<b>30</b>
<b>XXI.</b>	<b>Informations sur les conditions d'accès à l'AGO .....</b>	<b>30</b>
	<i>Art 31 : Admission aux Assemblées Générales (mis à jour).....</i>	<i>30</i>
	<i>Art 32 : Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales.....</i>	<i>30</i>
<b>XXII.</b>	<b>Organes d'administration et de direction .....</b>	<b>31</b>
	<i>Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil : .....</i>	<i>31</i>
	▪ <i>Article 17 (statuts de BH LEASING) : Conseil d'administration – Composition (modifié) .....</i>	<i>31</i>
	▪ <i>Article 19 (statuts de BH LEASING) : Durée des fonctions des Administrateurs .....</i>	<i>31</i>
	▪ <i>Article 24 : Pouvoirs du Conseil d'administration (mis à jour).....</i>	<i>32</i>
	▪ <i>Article 25 : Attributions du Président du Conseil (Modifié) :.....</i>	<i>33</i>
	▪ <i>Article 26 : Nomination - Attributions du Directeur Général (nouveau) : .....</i>	<i>33</i>
<b>XXIII.</b>	<b>Les comités et ses rôles .....</b>	<b>34</b>
<b>XXIV.</b>	<b>Le titre en bourse .....</b>	<b>36</b>
<b>XXV.</b>	<b>Affectation des résultats .....</b>	<b>37</b>
	<b>Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :.....</b>	<b>37</b>
	▪ <i>Article 44 : Répartition des bénéfices – Dividende (nouveau).....</i>	<i>37</i>
	<b>Le tableau d'évolution des capitaux propres avant AGO :.....</b>	<b>37</b>
<b>XXVI.</b>	<b>Le contrôle des comptes.....</b>	<b>37</b>
<b>XXVII.</b>	<b>Le comité permanent d'audit .....</b>	<b>38</b>
<b>XXVIII.</b>	<b>Gestion des ressources humaines.....</b>	<b>38</b>
<b>XXIX.</b>	<b>Eléments sur le contrôle interne.....</b>	<b>38</b>
<b>XXX.</b>	<b>Evolution des principaux indicateurs.....</b>	<b>39</b>

## I. Présentation Générale

Dénomination Sociale	BH LEASING
Forme Juridique	Société Anonyme
Siège Social	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
Capital Social	35 000 000 Dinars
Date de la constitution	28 Mars 1997
Téléphone	71 189 700
Fax	71 949 335
E-mail	<a href="mailto:BHL@bhleasing.com.tn">BHL@bhleasing.com.tn</a>
Site Web	<a href="http://www.bhleasing.com.tn">www.bhleasing.com.tn</a>
Législation particulière	La Société est régie par la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26/07/1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26/07/1994 portant sur les dispositions fiscales du leasing.
Secteur d'activité	Leasing Mobilier et Immobilier
Date d'introduction en bourse	01/12/2010

## Agences

<b>Agence Centrale Tunis</b>	Rue AOHR FAIZA-Immeuble BH ASSURANCE – Centre Urbain Nord	Téléphone : 71 189 700 Fax : 71 949 335 E-mail : <a href="mailto:BHL@bhleasing.com.tn">BHL@bhleasing.com.tn</a>
<b>Agence SOUSSE</b>	Immeuble HADRUMET, 2ème étage Bureau n° B 2.4, Place FARHAT HACHED, BAB BHAR Sousse 4000	Téléphone : 73 215 222 Fax : 73 270 222 E-mail : <a href="mailto:agence.sousse@bhleasing.com.tn">agence.sousse@bhleasing.com.tn</a>
<b>Agence SFAX</b>	Immeuble EL MORJENE, 2ème étage N°A2-4, Avenue de l'Environnement, Route de Gabes KM1 Sfax 3000	Téléphone : 74 452 840 Fax : 74 452 980 E-mail : <a href="mailto:agence.sfax@bhleasing.com.tn">agence.sfax@bhleasing.com.tn</a>
<b>Agence BEJA</b>	Immeuble Vaga 2 <sup>ème</sup> Etage (En face de la Poste), Avenue Habib Bourguiba, 9000 Béja	Téléphone : 78 450 440 Fax : 78 450 430 E-mail : <a href="mailto:agence.beja@bhleasing.com.tn">agence.beja@bhleasing.com.tn</a>

## II. Structure du capital au 31-12-2020

### A. Etat Global

Actionnaires	31/12/2020	
	Nombre d'actions	% du capital
<b>A) ACTIONNAIRES TUNISIENS :</b>	<b>6 999 838</b>	<b>100,00%</b>
<b>- ENTREPRISES PUBLIQUES OU PARA-PUBLIQUES</b>	<b>3 177 514</b>	<b>45,39%</b>
-BH BANK	2 915 014	41,64%
-EL BOUNIANE	262 500	3,75%
<b>- PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>1 145 419</b>	<b>16,36%</b>
<b>- PERSONNES MORALES</b>	<b>2 676 905</b>	<b>38,24%</b>
- BH SICAF	684 122	9,77%
-BH ASSURANCE	699 999	10,00%
- BH EQUITY	539 098	7,70%
-EL BARAKA BANK	137 227	1,96%
-IMMOBILIERE SLIM	60 420	0,86%
-SOCIETE MONIA	58 010	0,83%
-FCP OPTIMA	87 500	1,25%
-BH INVEST	182 190	2,60%
-BH IMMO	130 000	1,86%
-FCP BH CEA	75 433	1,08%
-Autres	22 906	0,33%
<b>B) ACTIONNAIRES ETRANGERS :</b>	<b>162</b>	<b>0,00%</b>
<b>-PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>162</b>	<b>0,00%</b>
<b>-PERSONNES MORALES</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>7 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### B. Groupe BH Bank

Actionnaires	31/12/2020	
	Nombre d'actions	% du capital
BH BANK	2 915 014	41,64%
BH SICAF	684 122	9,77%
BH ASSURANCE	699 999	10,00%
BH EQUITY	539 098	7,70%
BH INVEST	182 190	2,60%
FCP BH CEA	75 433	1,08%
BH IMMO	130 000	1,86%
<b>Total</b>	<b>5 225 856</b>	<b>74,66%</b>

## **III. Composition du conseil d'administration**

**Mr. HAYKEL KHADHRAOUI**

Président du Conseil d'Administration

**BH BANK**

Mme Wafa CHAKROUN

**BH ASSURANCE**

Mme Dalila BADER

**BH EQUITY**

Mr Elyes ZENAIDI

**SOCIETE EL BOUNIANE**

Mr Sami BEN MABROUK

**Mr. Ahmed TRABELSI**

**Mr. Mohamed Kais LARIBI**

Administrateur représentant les petits porteurs

**Mr. Jabeur CHEBBI**

Administrateur indépendant et Président du Comité Permanent d'Audit

**Mr. Faouzi JILANI**

Administrateur indépendant et Président du Comité de Gestion des Risques

### **DIRECTION GENERALE**

**Mme. Najet CHABCHOUB**

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

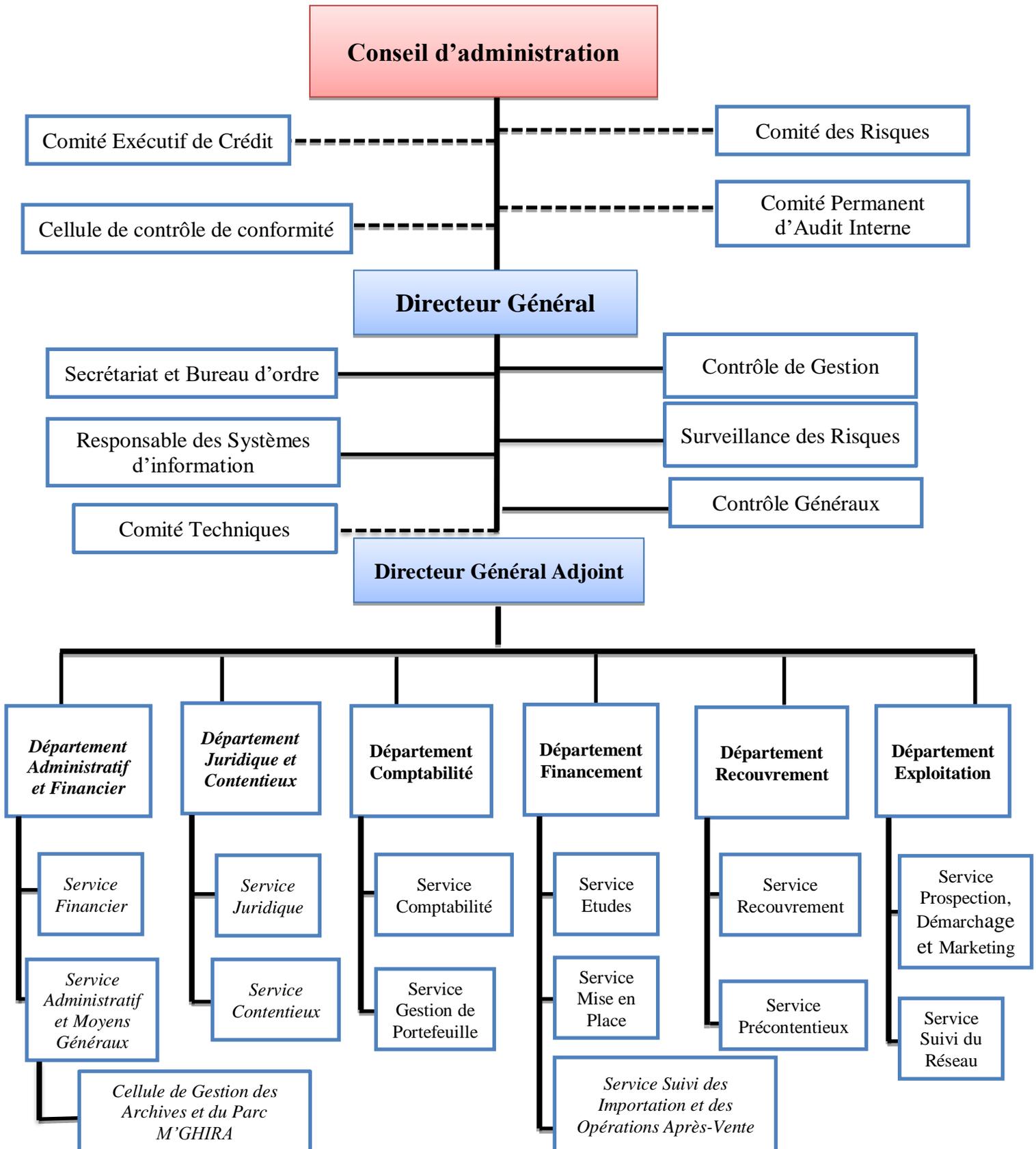
**JSC Consulting**

**Mme Sana JAMOSSI DERBEL**

**Proaudit**

**Mr Tarek Zahaf**

## IV. Organigramme



## V. Conjoncture économique internationale

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une contraction de 7% du taux de croissance de l'économie tunisienne en 2020, estimant un rebond de 4% en 2021, la croissance économique de la Tunisie a enregistré une récession de 21,6%, au cours du 2ème trimestre 2020 par rapport à la même période de 2019, à cause de l'impact du confinement général décidé en mars 2020 par le gouvernement pour faire face à la pandémie du Covid-19.

L'économie mondiale est en train de s'extirper du gouffre dans lequel elle s'était enfoncée lors du Grand Confinement d'avril. Mais la pandémie de COVID-19 continuant de se propager, de nombreux pays ont ralenti leur réouverture et certains rétablissent des confinements partiels afin de protéger les populations à risque. Bien que le redressement de la Chine ait été plus rapide qu'attendu, la longue ascension de l'économie mondiale vers des niveaux d'activité comparables à ceux d'avant la pandémie demeure exposée à des revers, a expliqué le FMI dans sa publication des PEM<sup>1</sup> octobre 2020.

Selon les prévisions du FMI, en 2020, le taux d'inflation en Tunisie devrait atteindre 5,4% pour baisser à 4,9% en 2021. De même, le déficit de la balance commerciale serait dans la limite de 8,3% en 2020 et de 8,7% à la fin de 2021.

S'agissant des perspectives à court terme de l'économie mondiale, les projections envisagent une contraction mondiale de 4,4 % en 2020, un chiffre moins grave que dans les prévisions de la mise à jour des perspectives de l'économie mondiale de juin 2020, a indiqué l'institution financière mondiale. Après le rebond de 2021, la croissance mondiale devrait progressivement ralentir à environ 3,5 % à moyen terme. Elle ne rattraperait donc que partiellement la trajectoire de l'activité pour 2020-25 qui était envisagée avant la pandémie, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

Il s'agit également d'un lourd revers pour l'amélioration projetée du niveau de vie moyen dans tous les groupes de pays. La pandémie va balayer les progrès engrangés depuis les années 90 en matière de réduction de la pauvreté dans le monde et creuser les inégalités, selon l'analyse du FMI.

Quant aux projections de croissance des pays avancés, elle serait de moins de 5,8% en 2020 pour reprendre son niveau à 3,9% en 2021. Pour celles des pays émergents et en développement, la croissance devrait atteindre -3,3% en 2020, pour réaliser un rebond de 6% en 2021.

---

<sup>1</sup> Perspectives de l'économie mondiale.

## VI. Conjoncture économique nationale

Après avoir réussi à circonscrire la première vague de Covid-19, la Tunisie a connu en 2020 un fort ralentissement de la croissance, de l'emploi et des recettes budgétaires qui a rendu l'ampleur du choc plus perceptible. Dans l'intervalle, une deuxième vague d'infections et de nouvelles turbulences sur le front politique génèrent plus d'incertitudes.

La pandémie survient à un moment de grande fragilité dans l'histoire de l'économie tunisienne. En raison de l'instabilité politique qui persiste depuis la révolution, le pays peine à regagner la confiance des investisseurs, de sorte que la croissance du PIB n'a été que de 1,5 % en moyenne entre 2011 et 2019. La croissance repose désormais de plus en plus sur la consommation tandis que les investissements et les exportations restent nettement inférieurs à leurs niveaux respectifs d'avant la révolution et le chômage demeure obstinément élevé à 15 %.

## VII. Aperçu sur l'activité du secteur

Pour le secteur de leasing l'année 2020 a été marquée par une baisse de la production induisant à une baisse des revenus de crédit-bail et la dégradation de la qualité de son portefeuille avec l'augmentation des provisions.

En effet les sociétés de leasing ont dû composer avec un environnement hostile caractérisé par : un chute des investissements, un assèchement de la liquidité et un affaissement des marges. La production a été réprimée et la rentabilité des établissements de leasing a été sensiblement dégradée.

Ainsi, les résultats des sociétés de leasing ont largement pâti du renchérissement du coût de refinancement et des contraintes de la réglementation sur le taux excessif. La conjoncture économique nationale et son impact sur le recouvrement a largement affecté la qualité du portefeuille du secteur de façon générale, ce qui n'a fait qu'accentuer la détérioration des résultats.

L'avènement de la crise sanitaire du COVID-19 assombrit d'autant plus les perspectives du secteur ; des perspectives déjà fragilisées par un environnement opérationnel difficile depuis la révolution. Le gel de l'activité économique et le moratoire d'échéances qui s'en ont suivi devraient mettre à rude épreuve les équilibres financiers et la rentabilité des établissements de leasing en 2020.

Le manque de visibilité sur un redressement de l'activité à court terme, ne plaide pas en faveur d'un positionnement sur le secteur à l'heure actuelle. La temporisation reste le mot d'ordre.

A l'image de l'économie nationale, le rythme de croissance du secteur de leasing a baissé et les réalisations de la plupart des sociétés ont varié entre une stagnation au même niveau que l'année 2019

pour certaines et une baisse pour d'autres. En moyenne annuelle, les prévisions sectorielles annoncent une régression éventuelle de 30% du rythme de croissance annuel habituelle.

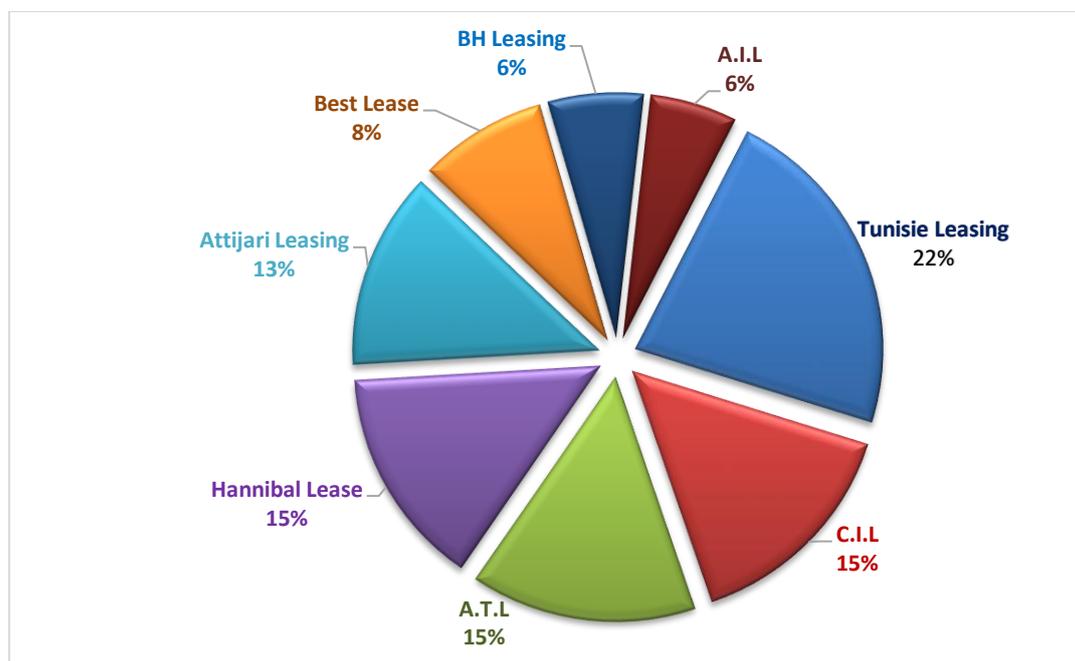
Les Mises en Forces au niveau du secteur en 2020 ont atteint **1 381,1** Millions de Dinars, soit une régression de **<11,9%>** par rapport à 2019, réparties comme suit :

(En Millions de Dinars)

Sociétés	Nombre d'agences	2019			2020			Evolutions
		Ordre	MEF	Part de marché en %	Ordre	MEF	Part de marché en %	
Tunisie Leasing	12	1	360,5	23,0%	1	308,7	22,3%	-14,4%
C.I.L	10	2	263,9	16,8%	2	205,8	14,9%	-22,0%
A.T.L	12	3	224,9	14,4%	3	204,7	14,8%	-9,0%
Hannibal Lease	7	4	221,3	14,1%	4	200,1	14,5%	-9,6%
Attijari Leasing	13	5	205,2	13,1%	5	180,8	13,1%	-11,9%
Best Lease	9	6	112,9	7,2%	6	116,2	8,4%	2,9%
<b>BH Leasing</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>83,6</b>	<b>5,3%</b>	<b>7</b>	<b>86,0</b>	<b>6,2%</b>	<b>2,8%</b>
A.I.L	5	7	95,1	6,1%	8	78,9	5,7%	-17,0%
<b>Total</b>	<b>72</b>		<b>1 567,4</b>	<b>100%</b>		<b>1 381,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>-11,9%</b>

(\*)Source CMF

D'où la part de marché se répartit ainsi :



La part du marché de BH Leasing a augmenté de **0,9%** passant de **5,3%** en 2019 à **6,2%** en 2020, ainsi s'en positionne sur le marché à la 7ème place.

Les principales régressions du secteur reviennent à : **C.I.L <22,0%>**, **A.I.L <17,0%>** et **Tunisie Leasing <14,4%>**.

## VIII. Faits saillants de 2020

L'activité de BH LEASING durant 2020 a été marquée par :

- ❖ **Une augmentation des mises en force :** En effet le volume des MEF a augmenté de 2,8% pour atteindre un total de 85,9MD contre 83,6MD en 2019.
- ❖ **Une régression des engagements clients :** En effet, le volume total des engagements a diminué de 3,3% pour atteindre un total de 325,1MD contre 336,1MD en 2019.
- ❖ **Une évolution des impayés :** En effet, le montant total des impayés a augmenté de 5,2% pour atteindre un total de 33,7MD contre 32,1MD en 2019.
- ❖ **Une régression des créances classées :** En effet, le volume total des créances classées a diminué de 3,8% pour atteindre un total de 50,4MD contre 52,4MD en 2019.
- ❖ **Une augmentation des provisions et agios :** En effet, le volume total des provisions et agios s'est accru de 4,7% pour atteindre un total de 35,8MD contre 34,2MD en 2019.
- ❖ **Une régression des intérêts crédit-bail :** Le montant total des intérêts crédit-bail a diminué de 12,3% pour atteindre un total de 28,9MD contre 33,0MD en 2019.
- ❖ **Une diminution des autres produits d'exploitation :** Le montant total des autres produits d'exploitation a diminué de 4,4% pour atteindre 3,2MD contre 3,3MD à fin 2019.
- ❖ **Une diminution des charges financières :** Le montant total des charges financières a diminué de 14,7% pour atteindre un total de 25,2MD contre 29,6MD en 2019.
- ❖ **Une augmentation de PNL :** Le produit net de leasing a augmenté de 25,4% pour atteindre un total de 8,4MD contre 6,7MD en 2019.
- ❖ **Une régression des dotations aux provisions :** Le montant des dotations aux provisions a enregistré une régression de 75,8% pour atteindre un total de 1,8MD contre 7,7MD en 2019.
- ❖ **Une régression des ressources et emprunts :** Le montant de l'encours des ressources financières a diminué de 8,1% pour atteindre un total de 249,8MD contre 271,9MD en 2019.
- ❖ **Une diminution des charges d'exploitation :** Le montant total des charges d'exploitation a baissé de 22,9% pour atteindre un total de 11,5MD contre 14,9MD en 2019.
- ❖ **Une perte au niveau de résultat net :** l'exercice 2020 a été clôturé avec une perte de -0,5MD contre -8,4MD en 2019, soit une diminution de la perte de 93,9%.

## IX. Activité de BH LEASING

### A. La production

#### 1. Les approbations

A fin 2020, BH Leasing a approuvé 1617 demandes de financement portant sur une enveloppe de 128 798mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 1427 demandes en 2019, soit 98 327mD d'approbations, accusant ainsi une augmentation de 31,0%.

##### a) Par secteur

La répartition des approbations par secteur se détaille comme suit :

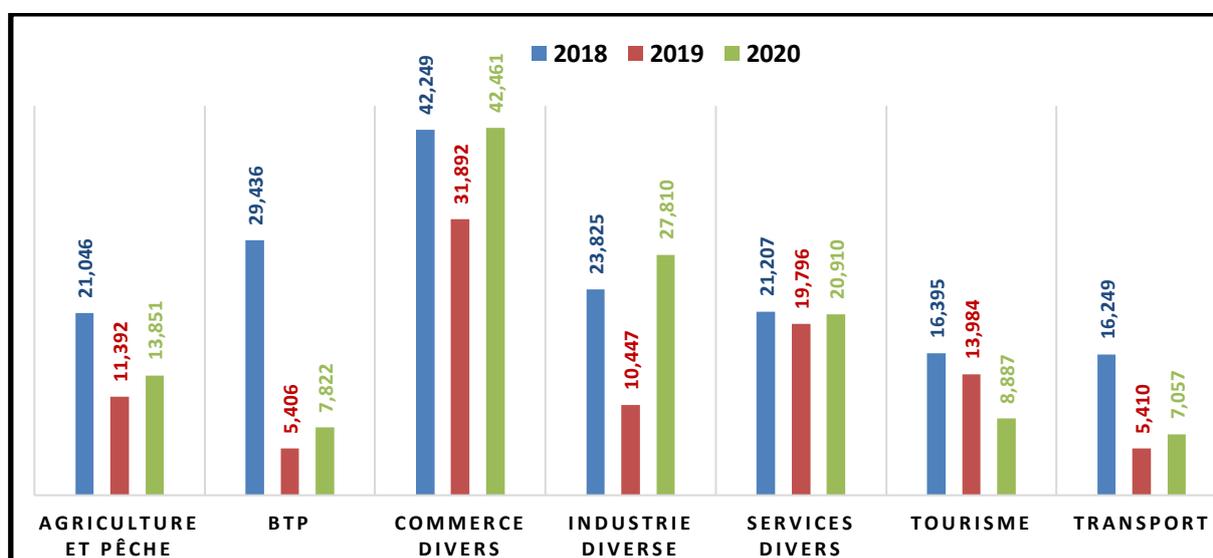
(En Milliers de Dinars)

Secteurs	2018		2019		2020		Evolutions	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	2018/2019	2019/2020
Agriculture et Pêche	21 046	12,4%	11 392	11,6%	13 851	10,8%	-45,9%	21,6%
BTP	29 436	17,3%	5 406	5,5%	7 822	6,1%	-81,6%	44,7%
Commerce Divers	42 249	24,8%	31 892	32,4%	42 461	33,0%	-24,5%	33,1%
Industrie Diverse	23 825	14,0%	10 447	10,6%	27 810	21,6%	-56,2%	166,2%
Services divers	21 207	12,4%	19 796	20,1%	20 910	16,2%	-6,7%	5,6%
Tourisme	16 395	9,6%	13 984	14,2%	8 887	6,9%	-14,7%	-36,4%
Transport	16 249	9,5%	5 410	5,5%	7 057	5,5%	-66,7%	30,4%
<b>Total</b>	<b>170 407</b>	<b>100,0%</b>	<b>98 327</b>	<b>100,0%</b>	<b>128 798</b>	<b>100,0%</b>	<b>-42,3%</b>	<b>31,0%</b>

Cette répartition profite essentiellement au secteur de Commerce Divers, qui accapare 33,0% des approbations au 31/12/2020, par ailleurs la totalité des parts revenant aux secteurs de l'industrie, de Services, et de l'Agriculture est de 48,6%.

L'augmentation la plus élevée revient au secteur de l'industrie diverse avec un accroissement de 166,2% contre une seule régression de 36,4% a été enregistrée au secteur du Tourisme.

#### La répartition des approbations par secteur



### b) Par Type de bien

La répartition des approbations par type de bien se détaille comme suit :

(En Milliers de Dinars)

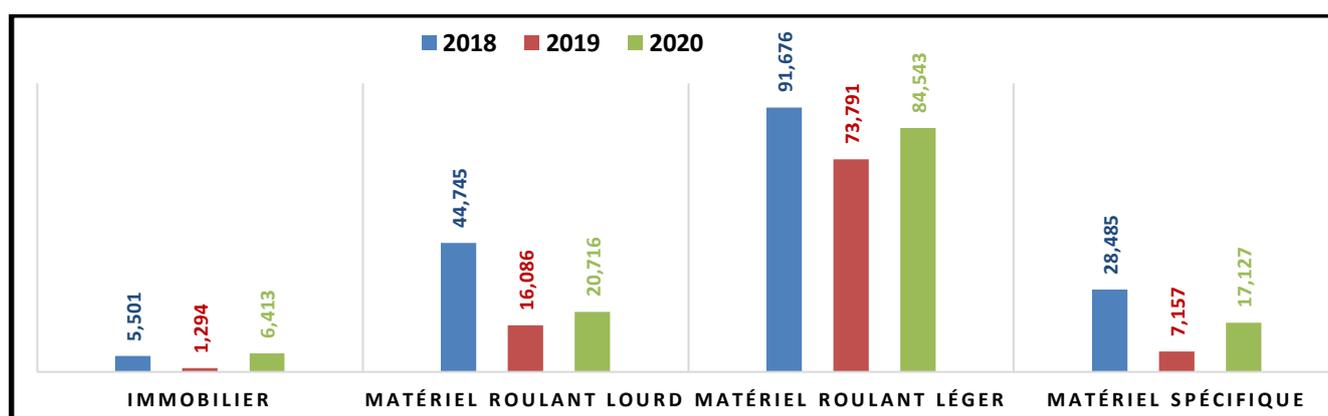
Type de bien	2018		2019		2020		Evolutions	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	2018/2019	2019/2020
Immobilier	5 501	3,2%	1 294	1,3%	6 413	5,0%	-76,5%	395,7%
Matériel Roulant Lourd	44 745	26,3%	16 086	16,4%	20 716	16,1%	-64,1%	28,8%
Matériel Roulant Léger	91 676	53,8%	73 791	75,0%	84 543	65,6%	-19,5%	14,6%
Matériel spécifique	28 485	16,7%	7 157	7,3%	17 127	13,3%	-74,9%	139,3%
<b>Total</b>	<b>170 407</b>	<b>100,0%</b>	<b>98 327</b>	<b>100,0%</b>	<b>128 798</b>	<b>100,0%</b>	<b>-42,3%</b>	<b>31,0%</b>

La répartition des approbations par type de bien est caractérisée par une prépondérance du Leasing mobilier qui représente 95% du total des approbations en 2020, contre 99% en 2019.

Il est à noter que la part la plus importante des opérations mobilières porte sur le Matériel roulant et plus particulièrement sur le Matériel roulant léger qui représente 66% du total des approbations en 2020, contre 75% en 2019.

Les principales augmentations reviennent à l'Immobilier avec un taux de 396% et au Matériel spécifique de 139%.

### La répartition des approbations par type de bien



### c) Par Région

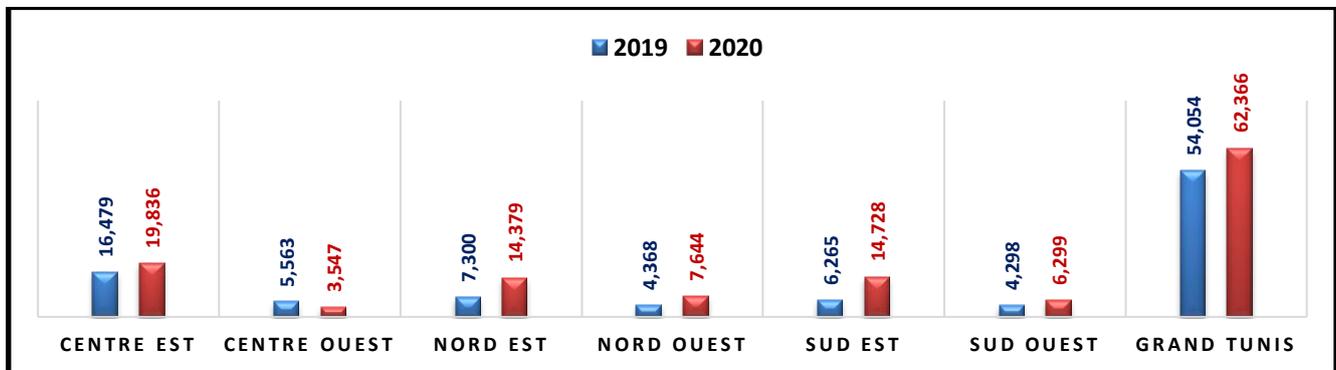
La répartition des approbations par région se détaille comme suit :

(En Milliers de Dinars)

Régions	2019		2020		Evolutions 2019/2020
	Montant	%	Montant	%	
Centre Est	16 479	16,8%	19 836	15,4%	20,4%
Centre Ouest	5 563	5,7%	3 547	2,8%	-36,2%
Nord Est	7 300	7,4%	14 379	11,2%	97,0%
Nord-Ouest	4 368	4,4%	7 644	5,9%	75,0%
Sud Est	6 265	6,4%	14 728	11,4%	135,1%
Sud-Ouest	4 298	4,4%	6 299	4,9%	46,6%
Grand Tunis	54 054	55,0%	62 366	48,4%	15,4%
<b>Total</b>	<b>98 327</b>	<b>100,0%</b>	<b>128 798</b>	<b>100,0%</b>	<b>31,0%</b>

- La région du Nord Est accapare 11,2% des approbations en 2020 contre 7,42 en 2019 ; le gouvernorat du Nabeul détient 5,4%.
- La région du Nord-Ouest détient 5,9% des approbations en 2020 contre 4,4% en 2019 ; le gouvernorat de Béja détient 2,7%.
- La région du Centre Est détient 15,4% des approbations en 2020 contre 16,8% en 2019 ; le gouvernorat de Sousse détient 8,7%.
- La région du Centre Ouest détient 2,8% des approbations en 2020 contre 5,7% en 2019.
- La région du Sud Est détient 11,4% des approbations en 2020 contre 6,4% en 2019 ; le gouvernorat de Sfax détient 9,8%.
- La région du Sud-Ouest détient 4,9% des approbations en 2020 contre 4,4% en 2019 ; le gouvernorat de Sidi Bouzid détient 3,9%.
- Les gouvernorats du Grand Tunis détiennent 48,4% des approbations en 2020 contre 55,0% en 2019.

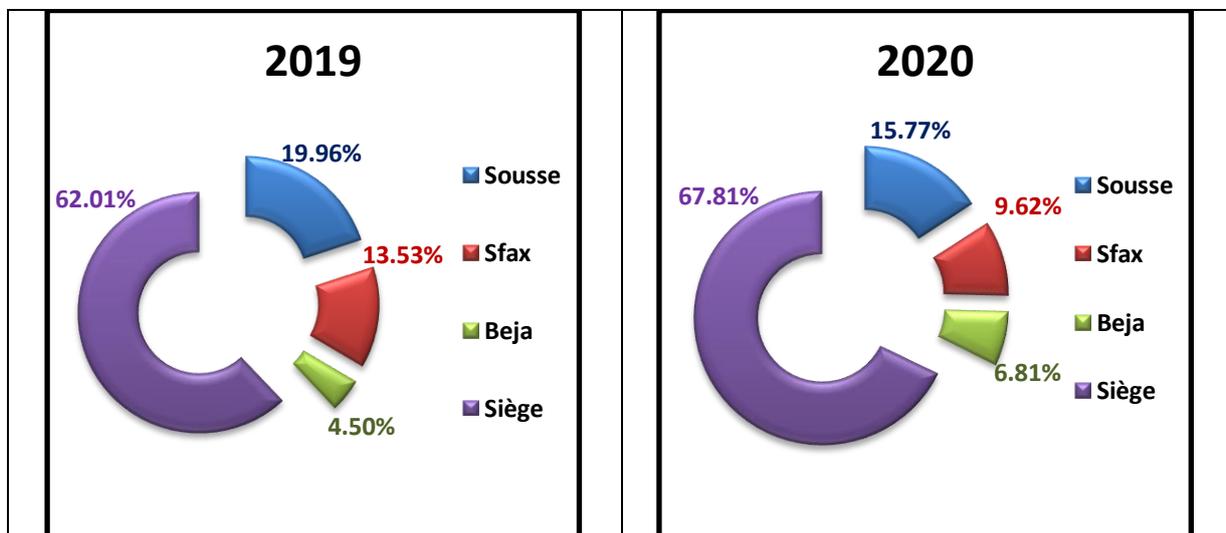
### La répartition des approbations par région



#### d) Par Agence

L'agence centrale de Tunis accapare la part la plus importante des approbations à fin 2020 avec 68%, alors que la contribution des trois autres agences en matière d'approbations représente 32% du total des approbations.

Les agences de Beja, Tunis et Sousse ont enregistré des accroissements, soient respectivement 98%, 43% et 4% contre une régression enregistrée au niveau de l'agence Sfax de 7%.



## 2. Les mises en forces

En 2020, BH Leasing a mis en force 1211 affaires portant sur une enveloppe de 85 973mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 1142 demandes en 2019, soit 83 608mD, accusant ainsi une augmentation de 2,8%.

### a) Par secteur

La répartition des mises en force par secteur se détaille comme suit :

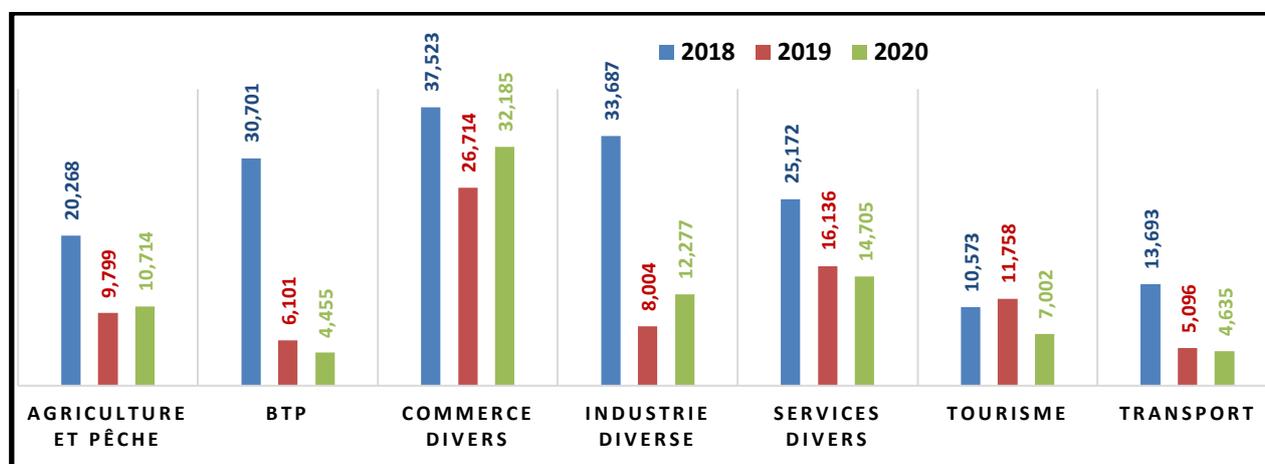
(En Milliers de Dinars)

Secteurs	2018		2019		2020		Evolutions 2019/2020
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Agriculture et Pêche	20 268	11,8%	9 799	11,7%	10 714	12,5%	9,3%
BTP	30 701	17,9%	6 101	7,3%	4 455	5,2%	-27,0%
Commerce Divers	37 523	21,9%	26 714	32,0%	32 185	37,4%	20,5%
Industrie Diverse	33 687	19,6%	8 004	9,6%	12 277	14,3%	53,4%
Services divers	25 172	14,7%	16 136	19,3%	14 705	17,1%	-8,9%
Tourisme	10 573	6,2%	11 758	14,1%	7 002	8,1%	-40,4%
Transport	13 693	8,0%	5 096	6,1%	4 635	5,4%	-9,1%
<b>Total</b>	<b>171 618</b>	<b>100,0%</b>	<b>83 608</b>	<b>100,0%</b>	<b>85 973</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,8%</b>

La répartition des mises en force par secteur profite essentiellement au secteur de Commerce Divers, qui accapare 37,4% des MEF au 31/12/2020, par ailleurs la totalité des parts revenant aux secteurs de Services divers, de l'Industrie et de l'Agriculture et Pêche est de 43,9%.

L'augmentation la plus importante a été enregistrée dans le secteur de l'Industrie, soit un taux de 53,4%, alors que la baisse la plus grande revient au secteur du Tourisme avec un taux de 40,4%.

### Répartition des Mises en Forces par secteur d'activité



### b) Par Type de bien

La répartition des MEF par type de bien se détaille comme suit :

(En Milliers de Dinars)

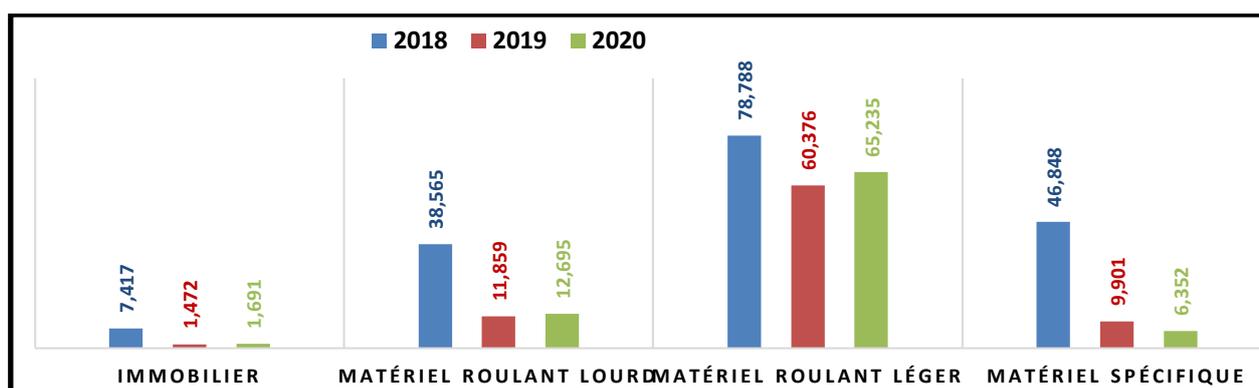
Type de bien	2018		2019		2020		Evolutions 2019/2020
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Immobilier	7 417	4,3%	1 472	1,8%	1 691	2,0%	14,9%
Matériel Roulant Lourd	38 565	22,5%	11 859	14,2%	12 695	14,8%	7,1%
Matériel Roulant Léger	78 788	45,9%	60 376	72,2%	65 235	75,9%	8,0%
Matériel spécifique	46 848	27,3%	9 901	11,8%	6 352	7,4%	-35,8%
<b>Total</b>	<b>171 618</b>	<b>100,0%</b>	<b>83 608</b>	<b>100,0%</b>	<b>85 973</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,8%</b>

La répartition des MEF par type de bien est caractérisée par une prépondérance du Leasing Mobilier qui représente 98% du total des MEF en 2020, soit la même part qu'en 2019.

Il est à noter que la part la plus importante des opérations mobilières porte sur le Matériel Roulant et plus particulièrement sur le Matériel Roulant Léger 76%.

La seule régression enregistrée à fin 2020 revient au matériel spécifique avec un taux de 36%.

### Répartition des Mises en Forces par type de bien



### c) Par Région

La répartition des MEF par région se détaille comme suit :

(En Milliers de Dinars)

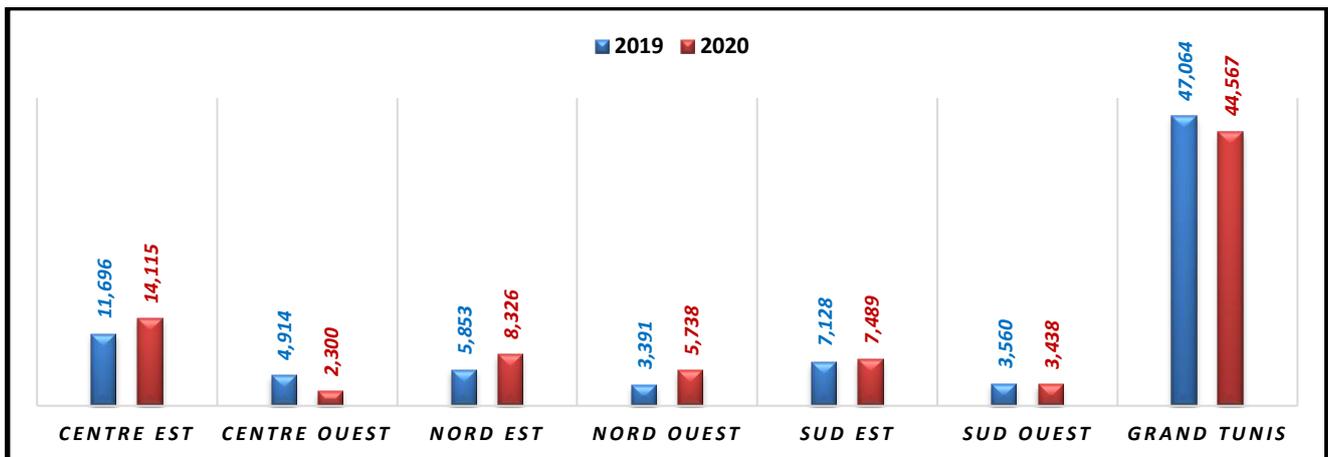
Régions	2019		2020		Evolutions 2019/2020
	Montant	%	Montant	%	
Centre Est	11 696	14,0%	14 115	16,4%	20,7%
Centre Ouest	4 914	5,9%	2 300	2,7%	-53,2%
Nord Est	5 853	7,0%	8 326	9,7%	42,2%
Nord-Ouest	3 391	4,1%	5 738	6,7%	69,2%
Sud Est	7 128	8,5%	7 489	8,7%	5,1%
Sud-Ouest	3 560	4,3%	3 438	4,0%	-3,4%
Grand Tunis	47 064	56,3%	44 567	51,8%	-5,3%
<b>Total</b>	<b>83 608</b>	<b>100,0%</b>	<b>85 973</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,8%</b>

A fin 2020, les mises en forces sont réparties par région comme suit :

- La région du Nord Est accapare 9,7% des mises en forces en 2020 contre 7,0% en 2019, le gouvernorat du Nabeul détient 5,6%.

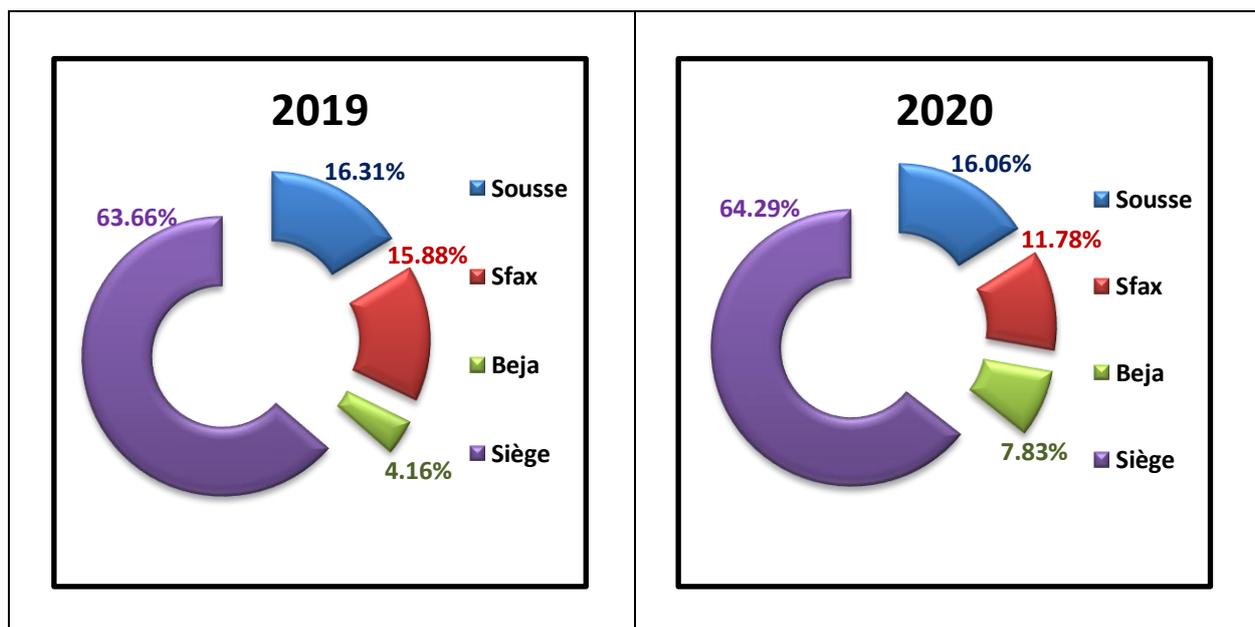
- La région du Nord-Ouest détient 6,7% des mises en forces en 2020 contre 4,1% en 2019, les gouvernorats de Béja et Jendouba détiennent 4,8%.
- La région du Centre Est détient 16,4% des mises en forces en 2020 contre 14,0% en 2019, le gouvernorat de Sousse détient 10,3%.
- La région du Centre Ouest détient 2,7% des mises en forces en 2020 contre 5,9% en 2019, dont 1,5% pour le gouvernorat de Kasserine.
- La région du Sud Est détient 8,7% des mises en forces en 2020 contre 8,5% en 2019, le gouvernorat de Sfax détient 6,8%.
- La région du Sud-Ouest détient 4,0% des mises en forces en 2020 contre 4,0% en 2019, le gouvernorat de Sidi Bouzid détient 3,4%.
- Les gouvernorats du Grand Tunis détiennent 51,8% des mises en forces en 2020 contre 56,3% en 2019.

### Répartition des Mises en Forces par Région



#### d) Par Agence

L'agence centrale de Tunis accapare la part la plus importante des MEF à fin 2020 avec 64% qui est la même part en une année auparavant, alors que la contribution des trois agences en matière de MEF représente 36%. Les agences de Beja, Tunis et Sousse ont enregistré des accroissements, soient respectivement 94%, 4% et 2% contre une régression enregistrée au niveau de l'agence Sfax de 24%.



### 3. Rendement

- Le taux moyen des mises en force en 2020 a été de 14,93% contre un taux moyen de 13,31% en 2019 et 10,59% en 2018.
- Le montant moyen des contrats réalisés en 2020 a été de 70,994mD contre un montant moyen de 73,262mD en 2019 et 84,085mD en 2018.
- La durée moyenne des contrats réalisés en 2020 a été de 54 mois, contre une durée moyenne de 53 mois en 2019 et 56 mois en 2018.

Désignations	Années			Evolutions	
	2018	2019	2020	2018/2019	2019/2020
Taux moyen des MEF	10,59%	13,31%	14,93%	2,72%	1,62%
Montant moyen des contrats (mD)	84,085	73,262	70,994	-12,87%	-3,10%
Durée moyenne des contrats (mois)	56	53	54	-5,36%	1,89%
Part du 1er loyer	12,02%	23,25%	17,97%	11,23%	-5,28%

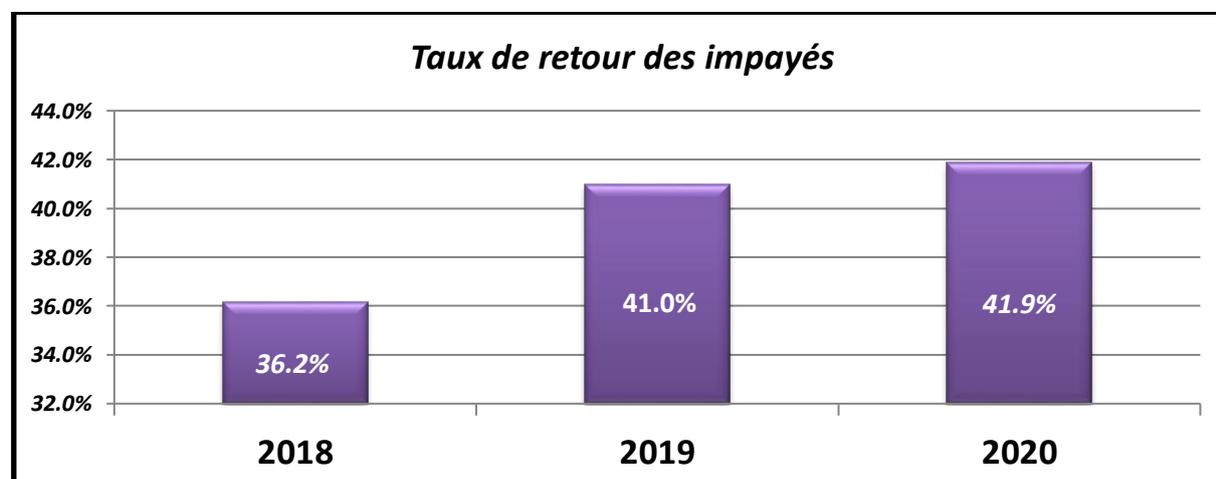
## B. Le recouvrement

### 1. Le Retour des impayés

Le chiffre net des effets retournés impayés après première présentation pour l'exercice 2020 est de **59 378mD** contre **70 632mD** en 2019, soit une diminution de **15,9%**.

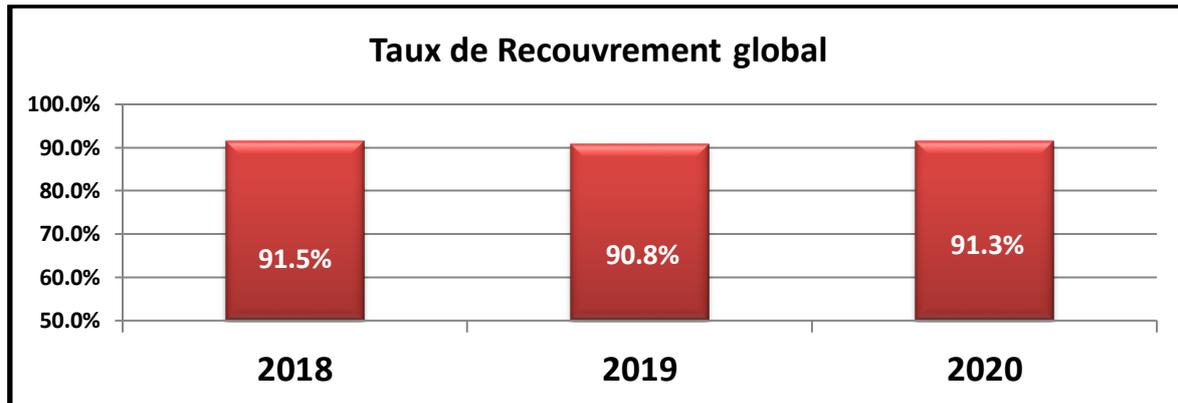
Cette baisse du montant de retour des impayés est due à la mise en place des opérations de rééchelonnement COVID-19 (Cir BCT N°06-2020), dont la période de grâce varie entre 3 et 6 mois.

Le taux de retour des effets impayés en 2020 est **42%**, soit une augmentation de 1 point de pourcentage par rapport à celui de l'année dernière. Le taux moyen des trois dernières années est de 40%.



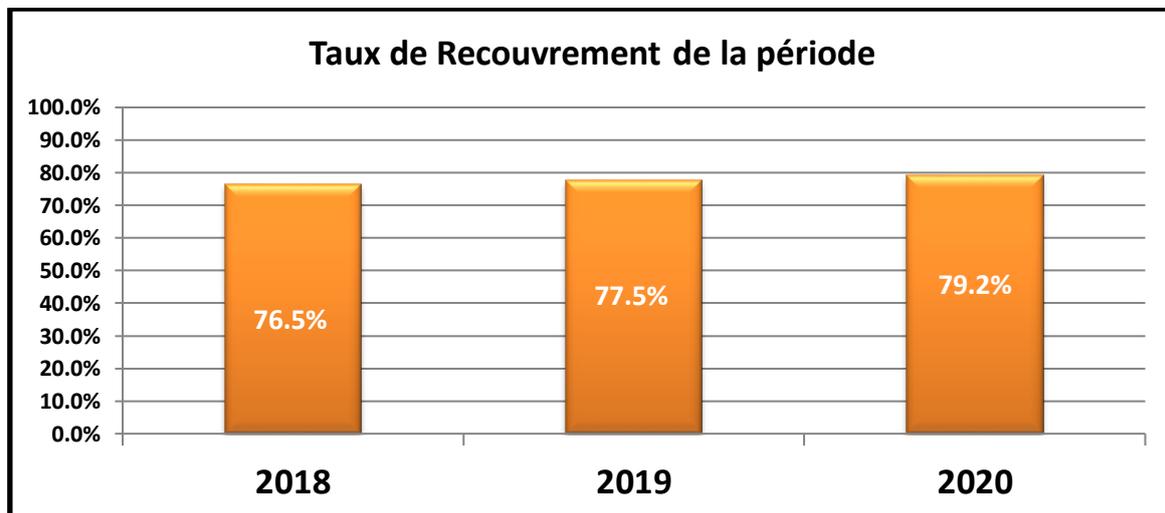
## 2. Montant de Recouvrement Global sur le Chiffres d'Affaires hors autofinancement en 2020

Le montant du recouvrement global sur le chiffre d'affaire 2020 est de **129 462mD**, soit une diminution de **17,3%** par rapport à 2019, ainsi le taux de recouvrement est de **91,3%**, soit une augmentation de **0,5** points de pourcentage par rapport à 2019. Le taux moyen des trois dernières années est de **91,2%**.



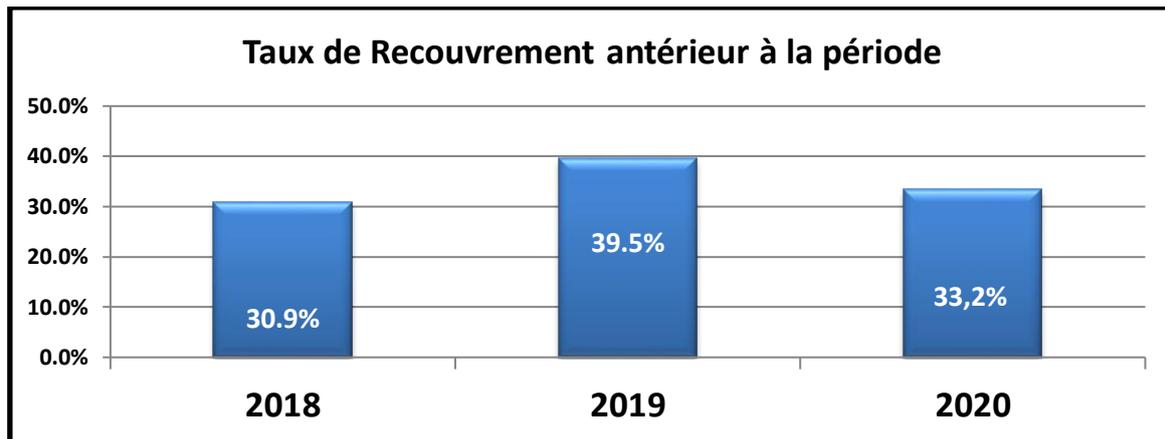
## 3. Montant de recouvrement des impayés loyers 2020

Le montant de recouvrement des impayés loyers de l'exercice 2020 a été de **47 049mD**, soit un taux de **79,2%** contre **77,5%** en 2019, ce qui représente une augmentation de **1,7** point de pourcentage, sachant que le taux moyen des trois dernières années est de **77,7%**.



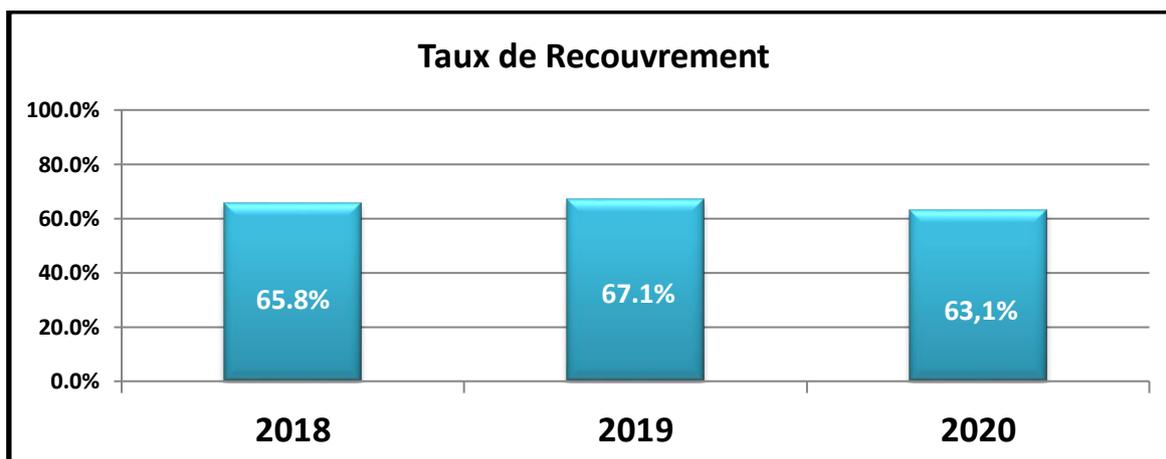
## 4. Montant de recouvrement global des impayés antérieurs à 2020

Le montant global du recouvrement des impayés réalisé au cours de l'exercice 2020 sur les impayés antérieurs à l'exercice a été de **10 658mD**, soit un taux de **33,2%** contre **39,5%** à fin 2019, sachant que le taux moyen des trois dernières années est de **35%**.



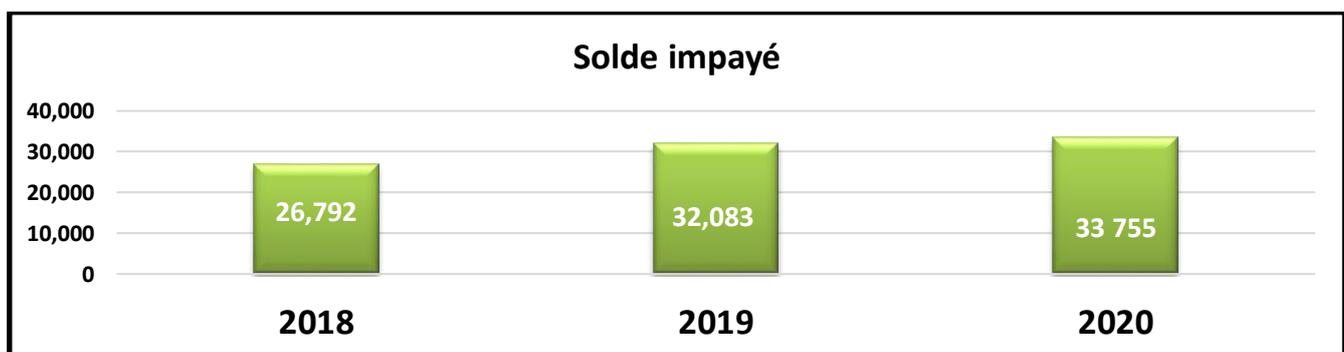
### 5. Montant de recouvrement global des impayés

Le taux de recouvrement global des impayés réalisé au cours de l'année 2020 a été de **63,1%** contre **67,1%** à fin 2019, soit une diminution de **4,0** points de pourcentage, sachant que le taux moyen des trois dernières années est de **65,3%**.



### 6. Solde des impayés à la fin de la période

Le montant global des impayés au 31-12-2020 a été de **33 755mD** contre **32 083mD** à fin 2019, soit une évolution de **5,2%**. Le Montant moyen des trois dernières années est de **30 844mD**.



## C. La Qualité du Portefeuille

Le Volume des Créances Classées a diminué passant de **52 397mD** à fin 2019 à **50 416mD** au 31/12/2020, soit une régression de **3,78** points de pourcentage et une stabilité du taux des créances classées, soit un taux **15,51%** à fin 2020.

Le Taux de Couverture des Créances Classées est passé de **65,39%** au 31/12/2019 à **71,14%** à fin 2020, soit une augmentation de **5,75** points de pourcentage.

### Répartition du portefeuille client par classe

(En Milliers de Dinars)

Désignations	2018		2019		2020		Variations 2019/2020
	Engagement	Part en %	Engagement	Part en %	Engagement	Part en %	
<b>Classe 0</b>	227 592	57,19%	188 722	56,14%	190 371	58,56%	<b>0,87%</b>
<b>Classe 1</b>	125 872	31,63%	95 062	28,28%	84 298	25,93%	<b>-11,32%</b>
<b>Classe 2</b>	6 986	1,76%	5 729	1,70%	3 822	1,18%	<b>-33,29%</b>
<b>Classe 3</b>	11 280	2,83%	6 997	2,08%	3 669	1,13%	<b>-47,57%</b>
<b>Classe 4</b>	26 253	6,60%	39 671	11,80%	42 926	13,20%	<b>8,20%</b>
<b>Total</b>	<b>397 983</b>	<b>100%</b>	<b>336 181</b>	<b>100%</b>	<b>325 085</b>	<b>100%</b>	<b>-3,30%</b>

### Indicateurs du portefeuille

Désignations	2018	2019	2020	Variations 2019/2020
<i>Risque Global</i>	397 983	336 181	325 085	<b>-3,30%</b>
<i>Volume des Créances Classées</i>	44 519	52 397	50 416	<b>-3,78%</b>
<i>Taux des créances classées</i>	<b>11,19%</b>	<b>15,59%</b>	<b>15,51%</b>	<b>-0,08%</b>
<i>Volume des provisions et agios</i>	<b>25 447</b>	<b>34 261</b>	<b>35 865</b>	<b>4,68%</b>
<i>Taux de couverture des créances classées</i>	<b>57,16%</b>	<b>65,39%</b>	<b>71,14%</b>	<b>5,75%</b>

## D. Le contentieux

### 1. Répartition de l'engagement contentieux par action judiciaire

A fin 2020, le montant des créances contentieuses et précontentieuses porte sur une enveloppe de **45 611mD** représentant **90%** du total des créances classées et **14%** du total engagement.

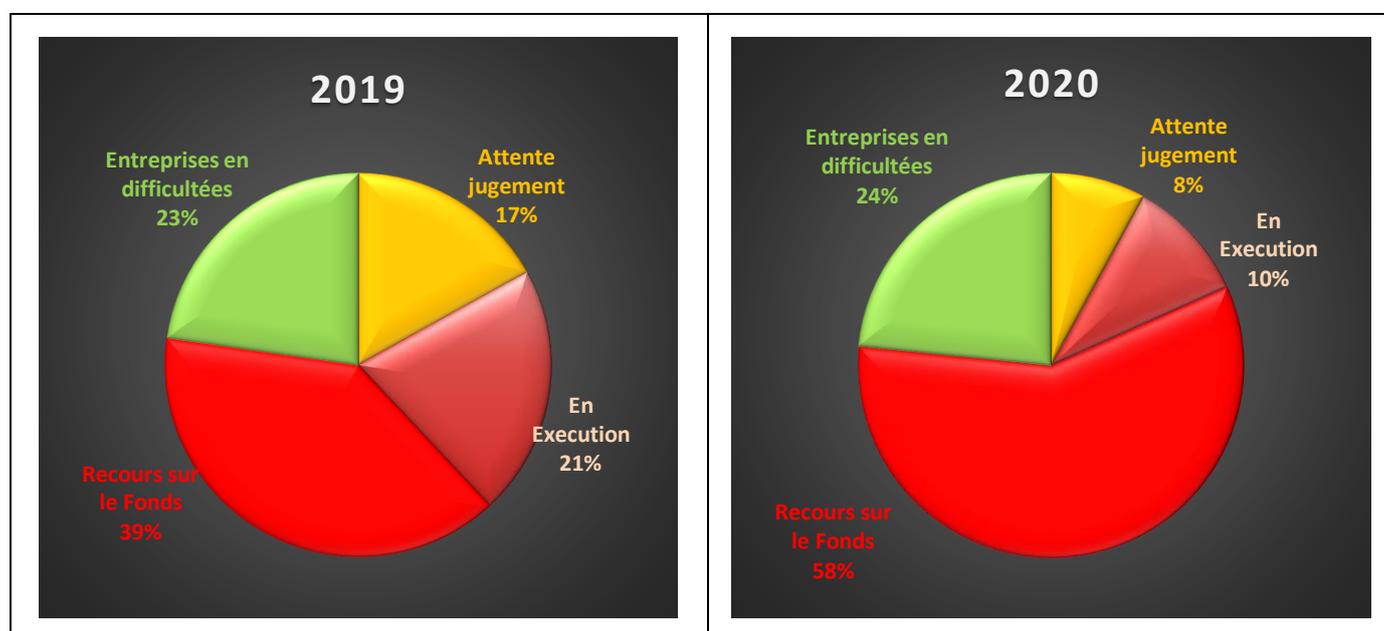
La répartition des créances contentieuses et précontentieuses par action judiciaire montre que :

- Une diminution des engagements en attente de jugement en 2020 de **54,5%** par rapport à 2019 et ceci suite l'arrêt de l'activité judiciaire causé par la pandémie du COVID-19 et la grève des juges pour une durée plus que de 2 mois

- Une diminution des engagements en exécution en 2020 de **52,5%** par rapport à 2019 et ceci suite au confinement qui a entravé le déplacement entre les gouvernorats et paralysé les actions d'exécutions des huissiers notaires et les chercheurs privés.
- Une augmentation des engagements recours sur le fonds de **44,6%** par rapport à 2019.

*(En Millions de Dinars)*

Actions judiciaires	Engagements		Evolutions 2019-2020
	2019	2020	
Attente de jugement	7 961	3 625	-54,5%
En Exécution	9 912	4 713	-52,5%
Recours sur le Fonds	18 397	26 603	44,6%
Entreprises en difficultés	10 671	10 671	0,0%
<b>Total</b>	<b>46 941</b>	<b>45 611</b>	<b>-2,8%</b>



## 2. Recouvrement

Le montant total du recouvrement sur les créances contentieuses et précontentieuses en 2020 est de **20 323mD**, dont **30,4%**, soit **4 266mD** proviennent des relocations et des cessions des matériels après récupération.

*(En Millions de Dinars)*

Exercice	Montant des cessions ITNL	Montant des relocations	Total
2018	3 610	1 168	4 778
2019	4 983	1 186	6 169
2020	2 390	1 876	4 266

## X. L'organisation

Au cours de l'année 2020, les principaux faits saillants de l'organisation sont les suivants :

- Nomination d'un nouveau directeur Général en mars 2020,
- Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration en avril 2020,
- Changement de dénomination de la société BHLeasing,
- Ouverture d'un bureau à Nabeul.

## XI. Etats financiers arrêtés au 31-12-2020

### BILAN ARRETE AU 31/12/2020

(En milliers de dinars tunisiens)

Actifs	31/12/2020	31/12/2019	Evolutions 2019-2020
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	29 042	14 970	94,00%
<i>Créances sur la clientèle</i>	271 232	291 934	-7,09%
<i>Créances de Leasing : encours financiers</i>	274 654	295 225	-6,97%
<i>Moins : provisions 1</i>	-15 332	-10 567	45,10%
	259 321	284 658	-8,90%
<i>Créances de Leasing : impayés</i>	33 755	32 083	5,21%
<i>Moins : provisions 2</i>	-23 215	-25 755	-9,86%
	10 540	6 328	66,55%
<i>Créances de leasing encours</i>	1 371	948	44,62%
<i>Portefeuille titre de placement</i>	0	0	-
<i>Portefeuille titres d'investissement</i>	6 529	6 833	-4,44%
<i>Titres d'investissement</i>	7 679	7 867	-2,39%
<i>Moins : provisions 3</i>	-1 150	-1 034	11,16%
<i>Valeurs immobilisées</i>	2 067	2 223	-7,05%
<i>Immobilisations propres</i>	5 874	5 728	2,54%
<i>Moins : Amortissement</i>	-3 807	-3 505	8,62%
<i>Autres Actifs</i>	3 204	2 507	27,80%
<b>Total Actifs</b>	<b>312 074</b>	<b>318 467</b>	<b>-2,01%</b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2019**

(En milliers de dinars tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>Evolutions 2019-2020</b>
<i>Dettes envers les établissements financiers</i>	0	0	-
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3 349	1 545	116,80%
<i>Emprunt et dettes rattachées</i>	249 853	271 904	-8,11%
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	26 632	11 383	133,96%
<i>Autres passifs courants</i>	3 050	3 908	-21,94%
<b>Total des passifs</b>	<b>282 885</b>	<b>288 740</b>	<b>-2,03%</b>
<i>Capital social</i>	35 000	35 000	0,00%
<i>Réserves légales</i>	1 490	0	#DIV/0!
<i>Autres réserves</i>	4 301	1 490	188,60%
<i>Prime liée au capital</i>	0	4 301	-100,00%
<i>Réserves fond social</i>	247	272	-9,15%
<i>Résultat reportés</i>	-11 336	-2 882	293,28%
<i>Modifications comptables</i>	0	0	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>29 702</b>	<b>38 180</b>	<b>-22,21%</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	-513	-8 453	-93,93%
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	<b>29 189</b>	<b>29 727</b>	<b>-1,81%</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>312 074</b>	<b>318 467</b>	<b>-2,01%</b>

## ETAT DE RESULTAT

(En milliers de dinars tunisiens)

Résultats	31/12/2020	31/12/2019	Evolutions 2019-2020
<b>Produits d'exploitation</b>			
Intérêt de crédit-bail	28 949	33 001	-12,28%
Autres produits d'exploitation	3 202	3 351	-4,45%
Variation des produits réservés	-355	-893	-60,30%
Charges financières nettes	-25 253	-29 590	-14,66%
Produit du portefeuille commercial et d'investissement	1 906	868	119,62%
<b>Produits nets</b>	<b>8 449</b>	<b>6 737</b>	<b>25,41%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	-4 340	-4 185	3,70%
Dotation net aux provisions créances douteuses	-1 871	-7 745	-75,84%
Dotation sur titres	-115	-94	22,46%
Dotations aux amortissements des immo propres	-302	-300	0,81%
Dotations pour risques et charges	0	289	-
Autres charges d'exploitation	-2 371	-2 877	-17,59%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-8 999</b>	<b>-14 912</b>	<b>-39,65%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-550</b>	<b>-8 175</b>	<b>-93,27%</b>
Autres gains ordinaires	145	350	-58,44%
Autres pertes ordinaires	-40	-545	-92,70%
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>-444</b>	<b>-8 370</b>	<b>-94,69%</b>
Impôt sur les sociétés	-69	-83	-17,00%
Elément extraordinaires	0	0	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-513</b>	<b>-8 453</b>	<b>-93,93%</b>

## XII. L'évolution de la société et ses performances au cours des 3 derniers années

(Voir 1<sup>er</sup> partie du rapport)

## XIII. Les indicateurs spécifiques par secteur

(Voir 1<sup>er</sup> partie du rapport)

## XIV. Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

### 1. Risque de crédit : NORMES DE DIVISION DES RISQUES

- ✓ Conformément à l'article 50 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, le montant total des risques encourus doit être inférieur à :

- **3 fois les fonds propres nets** de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets,

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 42 122 KDT, représentant 108,9% des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres à fin 2020.

Libellé	Montant (KDT)
Total risque encourus > 5%	47 122
Fonds propres nets	42 859
<b>Rapport dégagé</b>	<b>108,9%</b>

✓ Cette norme est respectée

- **1,5 fois les fonds propres nets** de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets, Aucune relation ne présente un risque encouru supérieur au seuil ci avant mentionné à fin 2020.

✓ Cette norme est respectée

- ✓ De même l'article 51 de la même circulaire prévoit que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder **25% des fonds propres nets** de la société.

Aucune relation ne présente un risque encouru supérieur au seuil ci avant mentionné à fin 2020.

✓ Cette norme est respectée

- ✓ Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder **75% des fonds propres nets**.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2020, à 485 KDT, représentant 1,13% des fonds propres nets de la société.

✓ **Cette norme est respectée**

- **Ratio de solvabilité :**

- ✓ Conformément à l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018 :

- les fonds propres nets des établissements financiers doivent représenter en permanence au moins **10%** du total de son actif pondéré en fonction des risques encourus à la fin de l'exercice 2020.

Les fonds propres nets de la société au 31 décembre 2020 représentent **13,6%** des risques encourus pondérés, contre **14,20%** au titre de l'exercice 2018.

✓ **Cette norme est respectée**

- Les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins **7%** des risques encourus à la fin de l'exercice 2020.

Les fonds propres de base de la société au 31 décembre 2019 représentent **9,1%** des risques encourus pondérés, contre **9,41%** au titre de l'exercice 2018.

✓ **Cette norme est respectée**

## 2. Risque Opérationnel

Le montant des risques opérationnels encourus, tels qu'il ressort de l'application de l'article 17 de la circulaire 2018-06, s'élève à **15 087KDT** au 31 décembre 2020.

Le détail des risques opérationnels encourus en 2020 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Total	Moyenne
<b>Produits nets</b>	<b>8 449</b>	<b>6 737</b>	<b>8 952</b>	<b>24 138</b>	<b>8 046</b>
<b>Moyenne Produits nets</b>	<b>8 046</b>				
<b>Exigences en fonds propres (15%)</b>	<b>1207</b>				<b>1207</b>
<b>Montant des risques opérationnels (*12,5)</b>	<b>15 087</b>				<b>15 087</b>

## XV. Les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Néant.

## XVI. Orientation stratégique

Les prévisions pour l'année 2021 dépend à la fois des dynamiques d'activité sectorielles sous la contrainte des mesures préventives mais aussi des effets de rattrapage, de l'impact du plan de relance sur l'économie national et du comportement des agents économiques dans le contexte d'incertitude présent.

En 2021, l'évolution de la production devrait connaître un rebond progressif par l'effet de la dissipation des mesures sanitaires les plus strictes décidées en 2020. Ce rebond serait néanmoins insuffisant pour récupérer le niveau de la production des années précédentes.

Les prévisions de BH Leasing en 2021 seront plutôt réalisables avec le renforcement synergie de la BH BANK surtout dans les volets commerciale et financière et la fidélisation des anciens clients.

Le recouvrement, présentera ainsi un pilier incontournable de développement d'autant plus que le risque d'impayé prend de plus en plus d'ampleur dans ce contexte de crise économique et sanitaire et l'augmentation du taux de provisionnement des créances représentera une conséquence lourde et directe sur la rentabilité. Afin de réduire cet impact, BH Leasing devrait consolider ses actions de recouvrement avec la BH Bank pour les clients communs et d'être efficace et rapide sur ses actions.

### 1. Au niveau Commercial et Financement

BH Leasing a opté pour une stratégie commerciale prudente basée essentiellement sur :

- Le maintien de nos anciens clients les plus méritants et donc la sauvegarde de notre fonds de commerce
- La réalisation d'un taux de croissance, au niveau de la production, de 12% par rapport à 2020, soit un taux inférieur à la moyenne observée pendant les exercices 2017 et 2018.
- Revenir à notre position au milieu du tableau soit la 6ème place
- Améliorer le niveau de notre part de marché en fidélisant notre clientèle et en ciblant une clientèle de renommé. La restructuration de notre portefeuille via une politique plus sélective en matière de financement et l'orientation vers des clients connue par leur solvabilité, appartenant à des groupes solides.
- Une meilleure gestion de risque de crédit par la bonne exploitation du système de notation interne des contreparties.
- Consolider un portefeuille "client" diversifié et équilibré entre plusieurs secteurs d'activité et par nature de biens.
- La redynamisation des agences BH Leasing à travers un suivi rigoureux des réalisations,
- Renforcé la synergie avec la banque mère BH Bank en matière de prospection clients.

Il est à noter que le développement de la synergie avec le groupe BH pourrait être initié à travers :

- une animation commerciale du réseau BH Bank en se greffant aux réunions commerciales de la banque,
- la Planification d'actions commerciales communes avec les fournisseurs et les concessionnaires,
- le lancement des actions de sollicitation pour les clients PME et TPE de la BH Bank.

## **2. Au niveau Recouvrement**

Aujourd'hui plus que jamais, il est important de minimiser les situations de défaut de paiement, de réduire les délais de paiement et de s'assurer le recouvrement de ses créances pour cela les axes retenus par BH Leasing seront :

- La révision de sa stratégie de recouvrement en s'appuyant davantage sur le recouvrement amiable afin de préserver les relations commerciales
- Mettre en place des mesures décisives et soutenues à caractère structurel pour réduire le taux de retour des échéances impayés à la première présentation.
- Le renforcement de ses actions de recouvrement par :
  - La mise en place d'un call center permanent.
  - Renforcement et automatisation le recouvrement externe.
- Le renforcement de la synergie avec la banque mère BH Bank en matière de recouvrement des impayés des clients communs.

## **3. Au niveau des ressources**

Compte tenu de la situation qui prévaut sur le marché monétaire et interbancaire et qui se caractérise par un manque flagrant de liquidité, BH Leasing continue toujours à gérer une situation basée sur le recours à des crédits moyen terme bancaires et des Certificats de dépôt auprès des OPCVM et les compagnies d'assurances et d'autres opérateurs économiques.

Etant consciente des limites de cette solution classique, le recours à l'émission d'emprunts subordonné au cours de l'année 2021 est envisageable.

## **4. Au niveau du système d'information**

En ce qui concerne son système d'information, Il convient de rappeler que BH leasing le considère comme étant un facteur de développement et de réussite sur lequel elle mise pour remporter les défis de la compétitivité. Ainsi Les principales actions qui seront engagé au cours de l'année 2021 se détaillent comme suit :

- Continuation de la migration vers une nouvelle version du logiciel de gestion (EKIP),
- Migration vers une nouvelle plateforme de virtualisation (Changements des serveurs)
- L'installation d'un logiciel de gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (circulaire BCT N°2017-08),
- L'installation d'un nouveau logiciel de recouvrement (SREC),
- Migration vers les normes IFRS,
- Une mission d'audit et de diagnostic de son système d'information touchant les points suivants :

- Évaluation du niveau de sécurité de notre système d'information par aux normes internationales, aux exigences de notre métier et aux exigences règlementaires notamment celles du décret n°2004-1250.
- Préparation d'un plan de continuité d'activité (PCA).

## **5. Au niveau d'organisation et gestion des ressources humaines**

BH leasing prévoit des travaux de réorganisation afin d'assurer la mise à niveau de son organisation actuelle en réponse aux nouvelles exigences qui s'imposent. L'objectif étant de repenser l'organigramme actuel et se doter par les ressources indispensables garantissant son efficacité et sa pérennité. Ainsi, dans ce cadre une convention a été signée avec la société synergie consulting.

BH leasing prévoit le recrutement un cadre supérieur pour occuper le poste d'un chef d'agence à Sfax en remplaçant de l'ancien qui est parti à la retraite depuis octobre 2019.

Il est à noter que le responsable de la cellule de conformité et LAB/FT partira à la retraite en mois avril 2021.

Par ailleurs, et dans le cadre de la politique de la BH BANK, visant à renforcer la synergie du groupe BH, en matière de formation et en collaboration avec BH Academy. BH Leasing procédera à des cycles de formation pour certains personnels.

## **XVII. Activité en matière de recherche et développement**

- La mise en place d'un logiciel LAB/FT, REIS KYC.
- La mise en place d'un logiciel de recouvrement SREC.

## **XVIII. Les changements de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers**

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## **XIX. Participation**

L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle : Néant

Les prises de participation ou les aliénations : Néant

## XX. Actionnariat

A fin 2020, le montant du capital de BH LEASING est de **35 MD** et il est composé comme suit :

Actionnaires	31/12/2020	
	Nombre d'actions	% du capital
<b>A) ACTIONNAIRES TUNISIENS :</b>	<b>6 999 838</b>	<b>100,00%</b>
<b>- ENTREPRISES PUBLIQUES OU PARA-PUBLIQUES</b>	<b>3 177 514</b>	<b>45,39%</b>
-BH BANK	2 915 014	41,64%
-EL BOUNIANE	262 500	3,75%
<b>- PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>1 145 419</b>	<b>16,36%</b>
<b>- PERSONNES MORALES</b>	<b>2 676 905</b>	<b>38,24%</b>
- BH SICAF	684 122	9,77%
-BH ASSURANCE	699 999	10,00%
- BH EQUITY	539 098	7,70%
-EL BARAKA BANK	137 227	1,96%
-IMMOBILIERE SLIM	60 420	0,86%
-SOCIETE MONIA	58 010	0,83%
-FCP OPTIMA	87 500	1,25%
-BH INVEST	182 190	2,60%
-BH IMMO	130 000	1,86%
-FCP BH CEA	75 433	1,08%
-Autres	22 906	0,33%
<b>B) ACTIONNAIRES ETRANGERS :</b>	<b>162</b>	<b>0,00%</b>
<b>-PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>162</b>	<b>0,00%</b>
<b>-PERSONNES MORALES</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>7 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## XXI. Informations sur les conditions d'accès à l'AGO

### (Articles 31 et 32 des Statuts de BH LEASING)

#### *Art 31 : Admission aux Assemblées Générales (mis à jour)*

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire. Ce mandataire devra être muni d'un pouvoir à cet effet.

La forme des pouvoirs sera déterminée par le conseil d'Administration. Toutefois, les personnes morales actionnaires sont valablement représentées à toute assemblée générale par un de leurs membres ou par des mandataires munis d'un pouvoir à cet effet sans qu'il soit besoin que ces mandataires soient eux-mêmes actionnaires de la société.

#### *Art 32 : Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales*

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tout membre de l'assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion.

Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire les délais en dehors de ces limites.

## XXII. Organes d'administration et de direction

Le Conseil d'Administration :

<i>Qualification</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Mandat</i>
<i>Président du Conseil d'Administration</i>	<i>Mr HAIKEL KHADHRAOUI</i>	<i>2020-2022</i>
<i>Directeur Général</i>	<i>MME NAJET CHABCHOUB</i>	<i>A partir du 23-03-2020</i>
<i>Administrateurs :</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Mandat</i>
<i>BH BANK</i>	<i>Mme WAFA CHAKROUN</i>	<i>2020-2022</i>
<i>BH EQUITY</i>	<i>Mr. ELYES ZENAIKI</i>	<i>2020-2022</i>
<i>BH ASSURANCE</i>	<i>Mme. DALILA BADER</i>	<i>2020-2022</i>
<i>Société EL BOUNIANE</i>	<i>Son Président Directeur Général</i>	<i>2020-2022</i>
<i>Mr. Ahmed TRABELSI</i>	<i>Lui-même</i>	<i>2020-2022</i>
<i>Administrateur représentant les petits porteurs</i>	<i>Mr. MOHAMED KAIS LARIBI</i>	<i>2017-2019</i>
<i>Administrateur indépendant et Président du Comité de Gestion des Risques</i>	<i>Mr. FAOUZI JILANI</i>	<i>2018-2020</i>

### Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil :

- *Article 17 (statuts de BH LEASING) : Conseil d'administration – Composition (modifié)*

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être soit des personnes physiques soit des personnes morales.

Les personnes morales désignées comme administrateurs sont tenues de nommer un seul représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

- *Article 19 (statuts de BH LEASING) : Durée des fonctions des Administrateurs*

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Le conseil se renouvelle par tiers tous les ans.

Pour les premières applications de cette disposition, le sort indique l'ordre de sortie.

Une fois le roulement établi, le renouvellement a lieu par ancienneté de nomination.

Si le nombre des administrateurs n'est pas un multiple de trois, la fraction complémentaire sera comprise dans le dernier renouvellement.

Les fonctions de chaque administrateur expirent lors de la tenue de l'assemblée générale qui aura à approuver les comptes de la dernière année de ses fonctions et aura à statuer sur le renouvellement du mandat à lui conférer. Tout administrateur sortant est rééligible.

Principales délégations en cours de validité accordées par l'AG aux organes d'administration et de direction : néant.

## Rôle de chaque Organe d'administration et de direction : extraits des articles des statuts de BH LEASING :

### ▪ Article 24 : Pouvoirs du Conseil d'administration (mis à jour)

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées générales. Les pouvoirs ci-dessous sont énonciatifs et non limitatifs.

- ◆ Il effectue tous actes nécessaires pour la réalisation de l'objet social.
- ◆ Il autorise toutes participations directes et indirectes dans toutes entreprises industrielles, agricoles, touristiques, immobilières et commerciales en relation quelconque avec l'objet social.
- ◆ Il autorise l'achat et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- ◆ Il autorise l'acquisition de terrains et immeubles nécessaires au fonctionnement de la société, ainsi que toutes constructions, échanges et reventes d'immeuble avec ou sans hypothèque.
- ◆ Il dresse les états financiers qui doivent être soumis aux commissaires aux comptes quarante-cinq (45) jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.
- ◆ Il convoque la réunion de l'assemblée générale et arrête son ordre du jour. Il représente chaque année à l'assemblée générale les comptes de gestion, élabore le cas échéant, un rapport sur les comptes et sur la situation de la société et propose un projet de répartition des dividendes.
- ◆ Il présente à l'assemblée générale toute proposition d'augmentation ou de réduction du capital social, de prorogation, fusions ou dissolutions anticipées de la société, de modification ou additions aux présents statuts.
- ◆ Il nomme le Président, le Directeur Général et éventuellement le Directeur Général Adjoint sur proposition du Directeur Général et détermine leur rémunération et les avantages qui peuvent leur être alloués.
- ◆ Il établit tous bureaux, agences, ou succursales partout où il le juge utile, en Tunisie et à l'étranger, les déplacer ou les supprimer.
- ◆ Il fixe les dépenses générales d'administration.
- ◆ Il fait ouvrir à la société, et fait fonctionner tous comptes bancaires ou postaux.
- ◆ Il statue sur tous retraits, transferts, acquisitions ou cessions de rente, valeurs, créances et tous droits mobiliers quelconques.
- ◆ Il contracte tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme d'émission d'obligations doivent être autorisés par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
- ◆ Il autorise toutes hypothèques et autres garanties sur les biens de la Société.
- ◆ Il peut autoriser la création de toutes Sociétés Tunisiennes ou Etrangères ou concourir à leur fondation, faire à des Sociétés constituées ou à constituer tous apports n'entraînant pas restriction de l'objet social, souscrire, acheter et droits quelconques, intéresser la Société dans toutes participations.
- ◆ En général, il accomplit, au nom de la Société, tous actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par les présents Statuts.
- ◆ Il peut déléguer tous pouvoirs qu'il juge convenables pour un ou plusieurs objets déterminés.
- ◆ Les membres du conseil d'administration exerceront leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal.
- ◆ Ils devront garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

▪ *Article 25 : Attributions du Président du Conseil (Modifié) :*

Le Président du Conseil d'Administration propose l'ordre du jour du Conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

En cas d'empêchement, il peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil d'Administration. Cette délégation, renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le Président est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office à l'un de ses membres pour une durée limitée à 3 mois renouvelable une seule fois.

▪ *Article 26 : Nomination - Attributions du Directeur Général (nouveau) :*

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société.

Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration sans droit au vote.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général est révocable par le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur proposition de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjointes.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint.

Cette délégation, renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office.

En l'absence de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Le Directeur Général assure, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société.

Sous réserves des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires ainsi que les pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et au président du conseil d'administration et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il exerce notamment les pouvoirs ci-après :

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et avec toutes administrations et exerce toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Il admet et consent les opérations rentrant dans l'objet de la société.

Il nomme et révoque tous directeurs, sous directeurs, fondés de pouvoirs, tous employés ou agents, détermine leurs attributions, fixe leurs rémunérations et les conditions de leurs avancements et de leurs promotions conformément à la réglementation en vigueur.

Il arrête les conditions générales de tous contrats et fixe leurs conditions et modalités.

Il arrête les taux et tarifs servant de base aux opérations de la société dans les conditions et limites fixées par la loi.

Il règle et arrête les dommages à la charge de la Société.

Il autorise les remboursements à effectuer par la Société.

Il remplit toutes formalités pour soumettre la Société aux lois et aux règlements.

Il peut prendre d'urgence toutes mesures commandées par les circonstances et en informera le conseil.

Il peut traiter, transiger, compromettre, donner tous acquiescements et désistements, faire main levée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements, consentir toutes antériorités d'hypothèques.

Il peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenable pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut seul signer, à moins d'une délégation spéciale par lui donnée à un membre de la Direction de la Société, les actes ci-après :

- ✓ Tous actes notariés ou sous seings privés,
- ✓ Les contrats et avenants relatifs à l'acquisition et la vente des biens meubles et/ou immeubles dans le cadre de l'objet de la société.
- ✓ Les chèques et virements émis par la société,
- ✓ Les endossements, les quittances et acquis,
- ✓ Les délégations de pouvoirs,
- ✓ Les actes nécessaires aux instances judiciaires, administratives ou fiscales ainsi que les recours contre toutes administrations ou contre les tiers,
- ✓ Toute lettre, contrat ou pièce quelconque comportant ou non engagement de la Société,
- ✓ Toute forme d'emprunts à moyen, long et à court terme auprès des banques et/ou institutions financières.

**Cependant, le Directeur Général ne peut, sans l'autorisation du Conseil d'Administration donner la caution, l'aval ou la garantie de la Société, sauf dans le cadre de l'objet social de la société et conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.**

Le Conseil peut autoriser annuellement le Directeur Général à accomplir ces actes jusqu'à concurrence du montant qu'il fixe. Lorsque l'engagement est supérieur à ce montant, une autorisation spéciale est alors nécessaire.

## **XXIII. Les comités et ses rôles**

### **• Comité Permanent d'Audit :**

Il procède à l'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les organes chargés des missions de contrôle pour l'adoption des mesures correctrices, en particulier :

- Examen des rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi des recommandations des dites missions,
- Examen des rapports d'activité intermédiaires et annuels du Département d'audit interne,
- Examen et approbation des états financiers intermédiaires et annuels de la société, avant leur remise au Conseil d'Administration,
- Examen et approbation des rapports d'activité de la société, avant leur remise au Conseil d'Administration,
- Examen des résultats de contrôle de la Banque Centrale de Tunisie,
- Examen des rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes et les auditeurs externes,
- Suivi de l'application des recommandations formulées dans les lettres de Direction
- Examen des rapports des agences de notation,
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes,
- Examen des notes sur la stratégie de développement de la société et les projections financières,
- Examen des rapports sur le contrôle interne établis par les différentes structures de la société,
- Examen de tout placement ou opération susceptibles d'affecter la situation financière de la société.

### **• Comité supérieur de financement :**

Il a pour missions :

- Examen de la politique de financement de la société (conditions de financement, montants accordés, répartition sectorielle, les taux d'intérêt appliqués) tels qu'elle a été arrêtée par le Conseil d'Administration.
- Faire des propositions sur la politique de financement de l'établissement (la répartition des crédits par type, par régions et par secteur, le seuil de concentration de risque sur un même

bénéficiaire, les critères d'appréciation du risque client, les conditions de délégation de pouvoirs de décision dans l'octroi des crédits),

Le Comité Exécutif du Crédit statue sur les financements suivants :

- les crédits accordés d'un montant supérieur ou égal à 500mD,
- les crédits accordés aux relations dont le risque dépasse 10% des Fonds Propres de la société,
- les crédits de consolidation d'un montant supérieur ou égal à 500mD,
- les crédits accordés aux personnes liées à la société au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements du crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- les crédits accordés aux personnes dont les engagements avec le système bancaire dépassent 10% des Fonds propres de la société tel que fixé par l'article 7 de la circulaire de la BCT n°24 du 17/12/1991 relative à la répartition du risque,
- les crédits aux relations classées auprès du secteur financier au sens de la circulaire citée ci-dessus.

Parmi ses membres, 3 administrateurs sont désignés par le Conseil d'Administration.

- **Comité de production :**

Il est chargé de l'examen et du suivi de l'évolution des principaux indicateurs de la production, notamment la répartition par type de biens et par secteur d'activité.

- **Comité de financement :**

Il statue sur les dossiers de financement portant sur un montant inférieur ou égal à 500mDHTVA et supérieur à 50mDHTVA.

- **Comité du recouvrement et du contentieux :**

Il a pour missions, l'examen de l'évolution des engagements, des affaires contentieuses, des arrangements, des rééchelonnements, des transferts, des consolidations ainsi que des nouvelles tombées.

- **Comité de Risque :**

Il a pour missions principal d'assister le conseil d'administration dans l'exécution de ses missions dans la préparation des décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance, en particulier :

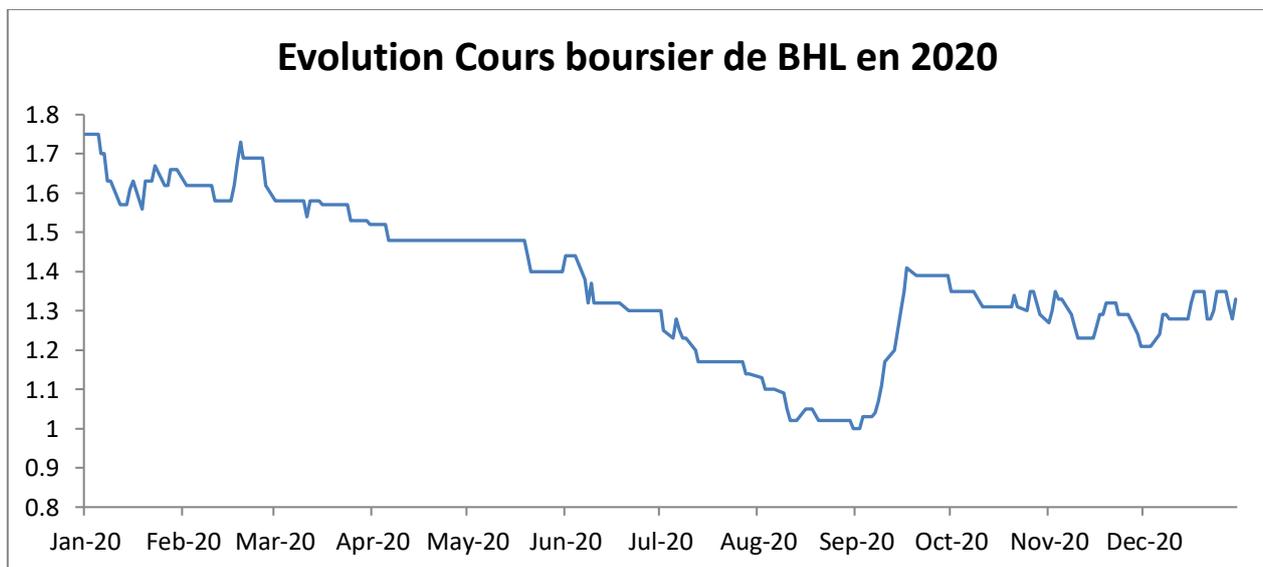
- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et les plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du Responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédits dépassant les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- Evaluation au moins une fois par an de l'efficacité de la Gestion des risques
- Garantir la pérennité de la Société en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

## XXIV. Le titre en bourse

L'action BH Leasing a été introduite en bourse le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Les transactions sur la valeur au cours de 2020 ont concerné **255 578** titres et les capitaux échangés se sont élevés à **341 460DT**. Le cours de l'action a fluctué entre **1DT** et **1,75DT**, le cours moyen pour ces transactions ayant été de **1,34DT**.

Ci-après le tableau et le graphique représentant l'évolution du cours de l'action de BH Leasing ainsi que le volume des transactions durant l'année 2020 :

Mois	Clôture	Moyenne	Quantité	Capitaux en Dinars
janv.-20	1,66	<b>1,68</b>	18 582	31 142
févr.-20	1,62	<b>1,66</b>	6 320	10 477
mars-20	1,53	<b>1,57</b>	63 995	100 515
avr.-20	1,48	<b>1,48</b>	221	327
mai-20	1,40	<b>1,40</b>	8	11
juin-20	1,30	<b>1,31</b>	850	1 118
juil.-20	1,14	<b>1,17</b>	19 343	22 724
août-20	1,02	<b>1,02</b>	56 806	58 018
sept.-20	1,39	<b>1,33</b>	22 646	30 215
oct.-20	1,29	<b>1,33</b>	6 955	9 220
nov.-20	1,24	<b>1,26</b>	10 095	12 742
déc.-20	1,33	<b>1,31</b>	49 757	64 951
<b>Total</b>		<b>1,34</b>	<b>255 578</b>	<b>341 460</b>



## XXV. Affectation des résultats

### Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

- *Article 44 : Répartition des bénéfices – Dividende (nouveau)*

Les produits annuels de la société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tout amortissement, de toute provision pour risques, commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution, de tout fonds de prévoyance que le conseil juge utile, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixes,
- Les réserves statutaires.

### Le tableau d'évolution des capitaux propres avant AGO :

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 490 149</b>	<b>3 996 047</b>	<b>304 492</b>	<b>306 283</b>	<b>440 645</b>	<b>-3 323 019</b>	<b>38 214 594</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2018						-3 323 019	3 323 019	-
Crédits non remboursables					-34 120			-34 120
Résultat de l'exercice 2019							-8 453 427	-8 453 427
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 490 146</b>	<b>3 996 047</b>	<b>304 492</b>	<b>272 163</b>	<b>-2 882 374</b>	<b>-8 453 427</b>	<b>29 727 049</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2019						-8 453 427	8 453 427	0
Crédits non remboursables					-24 914			-24 914
Résultat de l'exercice 2020							-513 135	-513 135
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 490 146</b>	<b>3 996 047</b>	<b>304 492</b>	<b>247 250</b>	<b>-11 335 801</b>	<b>-513 134</b>	<b>29 189 001</b>

## XXVI. Le contrôle des comptes

**Cabinet JSC Consulting**

: Mme SANA JAMOSSI DERBEL

**Proaudit**

: Mr Tarek Zahaf

## **XXVII. Le comité permanent d'audit**

Au cours de l'année 2020, Le Comité Permanent d'Audit Interne de BH LEASING s'est réuni 6 fois sur convocation de son président Mr JABEUR CHEBBI

Les Réunions du Comité d'audit ont fait l'objet de comptes rendus périodiques au Conseil d'Administration et ont porté sur les points suivants :

- Lecture et Approbation du rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2019
- Lecture du rapport d'activité du Département Contrôle Général pour l'année 2019
- Examen des états financiers de l'année 2019, des situations intermédiaires 2020 et perspectives d'atterrissage
- Suivi des engagements de la société et leurs évolutions
- Examen du rapport d'audit de la BCT
- Examen du rapport d'audit de la BH BANK
- Examen du BUDGET

## **XXVIII. Gestion des ressources humaines**

Les principaux événements liés à la gestion des Ressources Humaine durant l'exercice 2020 :

**Au niveau de recrutement :** Recrutement stagiaire de 9 employés (CDI)

**Au niveau de Départ :** Néant

**Au niveau de la Gestion Sociale :** Rien à signaler

**Au niveau de la Formation Professionnelle :**

**Total formation : 40 743 DT (défalqué comme suit) :**

- formations théoriques et pratiques : **32 031 DT**
- Etudes en vue d'une promotion professionnelle (ABF) : **8 712 DT**

## **XXIX. Eléments sur le contrôle interne**

BH Leasing a poursuivi ses efforts de perfectionnement du système d'information par sa maintenance et son enrichissement permanent en vue d'une mécanisation systématique et fiable conjugué à un développement régulier des outputs du système de gestion EKIP.

## XXX. Evolution des principaux indicateurs

Rubriques / Années		2019	2020	Variations 2019-2020
<b>Les Indicateurs d'activité</b>	Approbations	98 351	128 798	31,0%
	Mises en Forces	83 608	85 973	2,8%
	Part de Marché	5,3%	6,2%	0,9%
	Positionnement	8ème	7ème	-
	Taux moyen des mises en force	13,3%	14,9%	1,6%
	Encours	295 225	274 654	-7,0%
	Impayé	32 083	33 755	5,2%
	Taux de créances classées	15,6%	15,5%	-0,1%
	Taux de couverture	65,4%	71,1%	5,8%
<b>Les Ratios de Rentabilité</b>	Intérêts du crédit-bail	33 001	28 949	-12,3%
	Chiffre d'affaires HT	166 660	129 848	-22,1%
	Produits net de leasing	6 738	8 449	25,4%
	Les charges financières	29 590	25 253	-14,7%
	Poids charges financières (Chg finan/Int. Crédit-bail)	89,7%	87,2%	-2,4%
	Rentabilité du personnel (Chg Personnel/PNL)	62,1%	51,4%	-10,8%
	Coefficient Net d'exploitation	221,3%	106,5%	-114,8%
	Ratio de productivité du personnel (PNL/effectif)	112,29	140,82	25,4%
	Les autres charges d'exploitation/Revenus de leasing	8,7%	8,2%	-0,5%
	Les autres charges d'exploitation/Produits net de leasing	42,7%	28,1%	-14,6%
<b>Les Ratios de Bilan</b>	Capitaux propres avant résultat	38 180	29 702	-22,2%
	Résultat	-8 453	-513	-93,9%
	Autonomie financière	12,0%	9,5%	-2,5%
	Ratio de l'endettement	85,4%	80,1%	-5,3%
	Rentabilité économique (Return on Equity ou ROE)	-22,1%	-1,7%	20,4%
	Rentabilité économique (Return on Assets ou ROA)	-2,7%	-0,2%	2,5%
	Ratio Cooke	13,7%	13,7%	0,0%
<b>Notation</b>		BBB - : Long Terme	BBB - : Long Terme	
		F3 : Court Terme	F3 : Court Terme	
		Stable	Stable	